

LE DEVOIR

VOL. LXXXIX - N° 55

MONTREAL, LES SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 MARS 1998

5 CAHIERS - 1,95\$ + TAXES = 2,25\$

LIVRES

Jacques Poulin
est l'écrivain public,
page D 1



IDÉES

Pourquoi tant d'hommes
se suicident-ils?
page A 13

FORMES

Tout sur les films
d'architecture à l'affiche
au FIFA, page D 12

ARTS

Les Grands Ballets canadiens
présentent une œuvre
de Ginette Laurin, page B 1



PERSPECTIVES

La leçon de Le Hir

Les Amis de Cité libre, ce temple du fédéralisme trudeauiste, devaient se frotter les mains et rire dans leur barbe, jeudi. Accueillir un ancien ministre de Jacques Parizeau venant leur dire que le fédéralisme était devenu «le seul instrument possible de développement de la société québécoise», c'était du gâteau. On peut penser ce qu'on veut de Richard Le Hir; son revirement est porteur de leçons.

Cet ancien président de l'Association des manufacturiers, recruté par Jacques Parizeau en 1994, ministre dans le gouvernement péquiste, est devenu une tête de Turc au sein du mouvement souverainiste. Il a parfois embarrassé le gouvernement et le Parti québécois. Il a été un politicien maladroit. Les études dont il fut responsable avant le référendum ont été répudiées par l'actuel premier ministre Lucien Bouchard. Bref, pour un péquiste moyen, Richard Le Hir est une nuisance. On préfère l'oublier.

On peut penser ce que l'on veut de cet homme, il reste que, ayant complété son Chemin de Damas et sa reconversion aux vertus du fédéralisme (dont il disait dans son livre, paru l'automne dernier, qu'il avait accumulé un lourd déficit de légitimité), il soulève des questions que le PQ n'a pas le droit d'ignorer. Il ne s'agit pas ici de juger du bien-fondé de ses critiques. Mais de constater qu'elles l'ont conduit à rejeter l'option qu'il défendait en 1995. Il n'est probablement pas le seul dans son cas. Les péquistes ont un examen de conscience à faire. C'est à eux à répondre aux accusations ou à corriger le tir.

Car si un homme qui a milité en faveur d'une option avec autant de conviction lui tourne le dos, on peut supposer que des milliers de Québécois, qui ont voté OUI en 1995, ont fait le même cheminement et estiment, aujourd'hui, pour les mêmes raisons invoquées par M. Le Hir, que le projet souverainiste est disqualifié. Au moment où le Mouvement national des Québécois entreprend une tournée de consultation, il est pertinent de résumer les critiques de l'ancien ministre, en quatre points:

■ L'obsession ethnique. Les propos de Jacques Parizeau, le soir du référendum, sur «l'argent et les votes ethniques», ont eu leur effet. Et il semble qu'en dépit des efforts menés par certains partisans péquistes, la correction souhaitée et souhaitable n'a pas eu lieu. M. Parizeau est revenu à la charge avec un discours similaire sans pour autant que les leaders actuels du parti ne le condamnent. Les âpres débats sur la langue au sein du parti ont nourri l'impression d'un clivage irréductible. Si bien que le PQ ne parvient pas à définir le progrès de la société québécoise, dit M. Le Hir, «autrement qu'en termes de la réalisation de son ambition nationale par la majorité ethnique».

■ Le mépris de la légitimité démocratique. L'affaire des décrets en faveur d'Hydro-Québec durant la crise du verglas est l'un des derniers événements en date qui met en doute la fibre démocratique de Lucien Bouchard et de son gouvernement, selon M. Le Hir. La question confuse de 1995 incluant le concept flou de partenariat; les modifications de dernière minute faites à la loi électorale sans l'accord de l'opposition à la veille du référendum; les astuces, les homards et les cachotteries sur les 19 milliards; forment un ensemble de circonstances qui, aux yeux de l'ex-ministre, discréditent l'option.

■ Le refus d'envisager ou d'évaluer les risques. M. Le Hir reproche aux souverainistes de traiter à la légère les risques de partition du Québec au lendemain d'une déclaration de souveraineté et des risques, pour la sécurité physique et financière des citoyens québécois, que des mouvements de contestation ou de désobéissance civile pourraient entraîner. L'ancien ministre pense que le gouvernement est incapable de fournir l'assurance, en ce moment, qu'il parviendrait à faire respecter ses lois, d'assurer la protection de ses citoyens et de faire respecter ses frontières.

■ L'incertitude quant à la capacité du gouvernement à mener à bien le projet. M. Le Hir évoque le climat d'improvisation qui prévalait dans les officines gouvernementales au cours des mois qui précédaient le référendum de 1995 pour se demander si le gouvernement était réellement prêt à faire la souveraineté. Les difficultés observées dans l'organisation de la sécurité civile durant la crise du verglas ne sont pas de bonne augure, selon lui. «On se sent gagné par le scepticisme et partagé entre le fou rire et l'envie de pleurer, dit-il, à l'idée des cafouillages monstres auxquels on pourrait assister» au lendemain d'une déclaration de souveraineté.

MÉTÉO

Montréal	Québec
Neige devenant intermittente en soirée.	Neige. Poudrière par endroits.
Max: 1 Min: -8	Max: -4 Min: -14
Détails, page C 2	

INDEX

Agenda	B 11	Livres	D 1
annonces	C 12	Le monde	C 9
Les Arts	B 1	Les sports	C 14
Avis publics	C 10	Montréal	A 3
Économie	C 1	Mots croisés	C 11
Éditorial	A 12	Politique	A 6

www.ledevoir.com

En garde!



ARCHIVES LE DEVOIR

Daniel Auteuil incarne le flamboyant Lagardère, sans peur et sans reproche, dans cette huitième adaptation à l'écran du roman de Paul Feval *Le Bossu*. Que le perfide Gonzague se le tienne pour dit!

Le retour du cape et épée

Le Bossu atterrit sur nos écrans vendredi prochain. Son réalisateur Philippe de Broca et l'interprète Vincent Perez s'arrêtaient à Montréal le mois dernier, histoire de causer cape et épée, un genre qui renaît de ses cendres. Pour cette huitième adaptation du roman de Paul Feval, de Broca cherchait à moderniser un mytique mais poussiéreux *Bossu*.

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Le fleuret, la cavalcade, le combat d'honneur, la plume au chapeau, la fraternité des armes et la chasse aux félons retrouvent leurs lettres de noblesse à l'écran. Eh oui, la cape et l'épée ont bel et bien repris du panache. Il fut un temps où les mousquetaires façon Dumas et *Le Bossu* façon Feval avaient la cote au cinéma. En ces sortes de westerns en pourpoints, les cavaliers enjambaient les pont-levis des châteaux sur fond de musique endiablée pour marquer la cadence à l'écran. Puis le genre tomba en désuétude au cours des années 60, comme s'engouffrait la Nouvelle Vague. En panne de héros sans peur et sans reproche, notre époque aurait-elle de nouveau soif

d'héroïsme? Tout porte à le croire, car revoici les joutes d'honneur flottant au grand pavois.

Hier atterrissait sur nos écrans une nouvelle version de *L'Homme au masque de fer*, production américaine signée Randall Wallace, avec mousquetaires à la proue. De France, la huitième mouture du *Bossu* de Paul Feval (l'avant-dernière adaptation signée André Hunebelle datait de 1959) se prépare à gagner nos salles dès vendredi prochain. Son réalisateur, Philippe de Broca, avait déjà tâté du genre dans *Cartouche*, en 1961. Trente-cinq années se sont écoulées entre ses deux incursions dans la cape et l'épée. Après l'assoupissement, le réveil. Sauf qu'on ne crie plus au cinéma «*En garde!*» de la même manière qu'autrefois. Une certaine naïveté collective s'est perdue. Les

VOIR PAGE A 14: LE RETOUR

Frédéric Back, semeur d'espoir

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Il fut garçon de ferme en 1949, un an après son arrivée en terre d'Amérique. Son patron, un dénommé Boyce, le payait un dollar par jour, mais lui permettait tout de même de consacrer deux heures à ses dessins! Ce trait presque loufoque nous est révélé dans l'exposition Frédéric Back, les dessins d'une vie, qui se poursuit jusqu'au 3 mai à la Cinémathèque québécoise (salle Norman-McLaren).

Quand aujourd'hui on lui parle de ses deux Oscars pour les films d'animation *Crac* et *L'homme qui plantait des arbres* et de l'avalanche de prix — plus de 130 — qui ont couronné ses films d'animation, bijoux de patience et, par moments, d'humour, Frédéric Back ne renie pas la notoriété qui s'est main-

tenue jusqu'à sa toute dernière œuvre d'animation datant de 1993: *Le Fleuve aux grandes eaux*. Il tient cependant à en attribuer le mérite à la Société Radio-Canada, qui a permis que ces films voyagent et soient connus dans tant de pays! Comptez les célébrités qui se préoccupent de collaborateurs qui les ont épaulées, souvent dans l'ombre! Ce qu'il apprécie davantage dans les contacts les plus courants ici? «*Des gens qui disent directement les choses, sans détour, avec une espèce de confiance immédiate qui me touchait beaucoup*», et qui lui permit de s'insérer rapidement à l'École du meuble ou dans d'autres milieux où il a œuvré.

Et rien n'est perdu à l'âge d'une retraite on ne peut plus active — Back est né en 1924 —, puisque Gallimard se dit intéressé à certaines de ses



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

La Cinémathèque rend hommage à Frédéric Back.

Charest entretient le suspense

*L'usage du conditionnel
tend toutefois à disparaître*

JEAN DION
LE DEVOIR

Sherbrooke — La pression continue de s'accroître sur Jean Charest afin qu'il se porte candidat à la direction du Parti libéral du Québec, et le principal intérêt continue d'entretenir le suspense, quoique l'usage du conditionnel tende à disparaître graduellement.

En tournée dans sa circonscription de Sherbrooke, hier, le chef conservateur a de nouveau assuré que la décision quant à son avenir n'était pas encore prise, mais qu'elle ne saurait tarder. Au même moment, les députés du PLQ de l'Estrie rendaient public, en des termes dithyrambiques, leur appui unanime à sa venue sur la scène provinciale.

En tout état de cause, M. Charest a tenu à souligner qu'il n'éprouverait aucun problème de nature idéologique à mener la barque libérale, faisant ressortir les similitudes entre les programmes du Parti conservateur et du PLQ, la communauté de vues dans des dossiers tels l'Accord du lac Meech et le libre-échange et la reconnaissance par le PC du «consensus québécois» qui a cours depuis les années 1960.

«Il y a des convergences. À la veille de l'élection fédérale, Daniel Johnson et moi, on s'était rencontrés. Daniel Johnson avait mis en place un processus de consultations assez élaboré pour le programme du PLQ, comme ça touchait tout le monde. Il y avait entre autres eu des discussions avec les principaux acteurs au pays. [...] Je pense que, si on fait la comparaison des deux programmes politiques, vous allez y

VOIR PAGE A 14: CHAREST

Paul Martin au Devoir

Réglementer à l'échelle mondiale?

Dans une entrevue qu'il a accordée hier au *Devoir*, le ministre des Finances, Paul Martin, s'est fait le partisan de l'instauration d'une première réglementation internationale touchant les mouvements de capitaux et le secteur bancaire. Les crises financières au Mexique et en Asie, tout comme le phénomène mondial du décloisonnement du secteur bancaire et l'arrivée des banques étrangères au Canada, militaient en faveur d'une réglementation à l'échelle mondiale du secteur financier, a soutenu le ministre. «Au cours des 40 dernières années, nous avons fait évoluer le commerce international pour arriver à l'OMC [Organisation mondiale du commerce]. À chaque fois, on accepte de restreindre notre souveraineté. Or les échanges de capitaux sont cinq fois supérieurs aux échanges commerciaux et on n'a pas de réglementation», a souligné le ministre des Finances.

Lire notre reportage, page C 1



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le ministre des Finances du Canada, Paul Martin, était de passage au *Devoir*, hier matin.

*Un message aux clients et amis
de La Mutuelle du Canada et de La Métropolitaine*

La Mutuelle accueille La Métropolitaine

Vous avez peut-être entendu dire que la Mutuelle acquiert les activités canadiennes de La Métropolitaine. Que vous soyez un client de l'une ou l'autre de ces compagnies, ou tout simplement un citoyen intéressé par cette question, nous aimerions vous indiquer pourquoi nous sommes enchantés par cette initiative.

Ensemble, nous croyons pouvoir faire plus pour nos titulaires de polices, nos clients et les consommateurs de partout au pays. En réunissant nos deux compagnies, nous pouvons offrir davantage. Plus de produits et plus de services financiers. Plus d'innovation. Une stabilité financière incontestée.

Depuis plus de 100 ans, La Mutuelle, tout comme La Métropolitaine, a accordé la priorité aux besoins de ses clients, qu'il s'agisse de particuliers ou de sociétés. La solidité et l'expérience combinées de notre équipe d'agents exclusifs vont nous permettre d'offrir à tous nos clients des solutions et des services encore meilleurs, qu'il s'agisse d'assurance-vie ou maladie individuelle, de REÉR ou de régimes de retraite, d'avantages collectifs ou de gestion de placements.

Ensemble, nos agents et nos conseillers continueront à servir avec une efficacité encore plus grande l'ensemble de nos clientes et clients des rentes et des avantages collectifs.

Si vous êtes titulaire de police ou client actuel... Vous n'avez absolument rien à changer. Les polices actuelles, établies par les deux compagnies, demeurent en vigueur. Aucune modification ne sera apportée aux primes ni aux garanties.

Si vous habitez dans une localité desservie par l'une ou l'autre des compagnies... Vous devez savoir que vos agents et vos bureaux d'assurance collective continueront de répondre à vos besoins d'assurance et de services financiers.

Nos organisations partagent le même but: devenir meilleures. Nous avons pris l'engagement d'offrir à notre clientèle, où qu'elle se trouve au pays, le niveau de service le plus élevé et les produits les plus innovateurs.

Si vous avez des questions à nous poser, composez sans frais le 1-888-456-2843 (en français) ou le 1-888-864-5463 (en anglais).

La Mutuelle du Canada

 **Groupe La Mutuelle**

LE DEVOIR

MONTREAL

Course à la mairie

Le retour de Doré n'a pas ébranlé les camps adverses

Le décor électoral montréalais vient de changer de couleur. Après une longue léthargie, la décision de Jean Doré bouscule la scène politique, sans pour autant mettre du plomb dans l'aile de ses adversaires.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Les organisations politiques adverses ne sont ébranlées ni par la décision de Jean Doré de se lancer dans la course à la mairie ni par le sondage qui le place en tête.

Candidat pressenti à la mairie, Conrad Sauvé, président du conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, ne se dit guère impressionné par le retour de l'ancien maire de Montréal. Jean Doré et M. Sauvé ont soupé ensemble hier. M. Doré cherchait à le convaincre de se rallier pour ne former qu'une seule et même équipe. Peine perdue, Conrad Sauvé se jettera dans l'arène politique au plus tard à la mi-avril.

«Je voulais voir où il en était, quelles sont ses idées. Il a beaucoup parlé, mais je n'ai pas senti qu'il avait un projet nouveau», a expliqué hier au *Devoir* M. Sauvé.

Ce dernier soutient que Montréal a besoin de sang neuf. «Si je dois m'embarquer, ce sera au niveau des idées», dit-il. Or, parmi les penseurs autour de lui se trouvent de vieux routiers de la politique municipale montréalaise: Yvon Lamarre, président du comité exécutif sous Jean Doré, et John Gardiner, membre du comité exécutif sous Jean Doré.

La faible performance de M. Sauvé dans le sondage Léger et Léger, fait à la demande de l'équipe de Jean Doré, n'émue pas les organisateurs de M. Sauvé. Ils retiennent principalement que les résultats du sondage démontrent que, même si le vote était fortement divisé, Pierre Bourque n'est pas réélu. Ainsi croient-ils qu'il est possible que Conrad Sauvé gagne dans la bataille des idées.

Chose certaine, pour l'instant, il ne gagne pas celle de la notoriété. Face à M. Doré, Conrad Sauvé ne récolte que

3,1 % d'appuis des Montréalais contre 31,6 %. Il se classe donc derrière Thérèse Daviau, qui brigue la chefferie du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) et qui obtient 18,2 %. Le maire Pierre Bourque doit se contenter d'une troisième place avec 17,5 %. Pierre Gagnier, avec son parti Action municipale Montréal, se classe dernier avec 3 %.

Mme Daviau se réjouit des résultats qu'elle obtient. «Ma notoriété a augmenté et il y a encore huit mois avant les élections. C'est une première étape de franchie», estime-t-elle, confiante de gagner la course à la direction du RCM, qui ne soulève aucune passion jusqu'à maintenant.

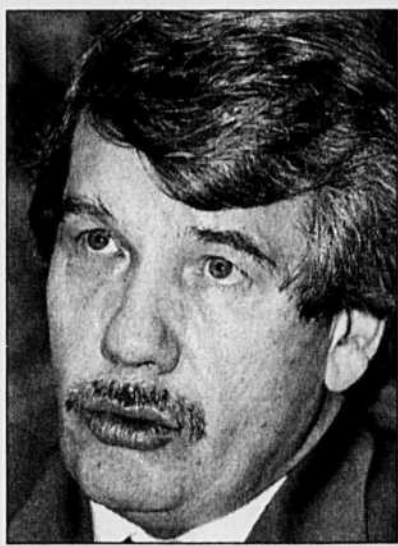
Son adversaire pour le congrès du RCM, qui se tiendra les 27, 28 et 29 mars prochains, Michel Prescott, souligne que les assemblées que tient le parti tous les dimanches attirent plus de citoyens que «Réseau Montréal, ou Duchesneau, ou Doré, qui ne prennent pas le risque de débattre d'idées publiquement».

Avec ou sans l'appui de Conrad Sauvé, l'équipe de Jean Doré s'est mise en branle pour créer un nouveau véhicule politique. D'aucuns verront un changement radical de stratégie alors qu'il avait choisi, en décembre dernier, de lancer un appel à la solidarité qui n'a vraisemblablement pas été entendu. Dans l'entourage de M. Doré, on préfère dire que la stratégie a changé de vitesse.

L'annonce de M. Doré, qui entend la rendre officielle d'ici une dizaine de jours, a suscité tout de même un certain intérêt. La professeure d'histoire Yolande Cohen, elle-même en réflexion pour la mairie, qualifie d'intéressante la démarche de M. Doré. Elle s'attend à discuter avec ce dernier dans les prochains jours.

Mme Cohen, qui a quitté le RCM lors de la crise de l'automne dernier, a mis en place un groupe de travail sur un éventuel plan d'action pour Montréal. «On est armés pour avoir des propositions claires», a-t-elle indiqué, avant d'ajouter que «Montréal n'a pas de déficit démocratique même si le secteur municipal n'est pas valorisé: l'agitation de la scène municipale le prouve».

Le conseiller municipal indépendant, Martin Lemay, a confirmé avoir rencontré jeudi Jean Doré. «Je regarde ça avec beaucoup d'intérêt, mais il y a d'abord des idées à mettre en place», a-t-il affirmé.



Jean Doré

ARCHIVES LE DEVOIR

Audiences de la Régie de la santé

Le Québec doit se doter de normes strictes pour les urgences

Le leadership doit venir de Québec, dit le Dr Tétreault

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Il est temps que le gouvernement prenne le leadership pour que le Québec se dote une fois pour toutes de normes strictes et uniformes à respecter pour dispenser les soins dans les urgences.

Tel est du moins l'opinion du Dr Michel Tétreault, président du Groupe tactique d'intervention dans les urgences, qui a clos hier la journée spéciale d'audiences sur les urgences tenues par la Régie régionale de la santé de Montréal-Centre.

«Il est plus que temps que l'on se dote de normes. Ni le ministère, ni les régies, ni les hôpitaux n'ont fait la mesure de la pertinence des séjours dans les hôpitaux. La clé la plus importante est de mesurer de façon objective les patients qui ont vraiment besoin d'un lit d'hôpital et de quels services ont besoin ceux qui ne seront pas hospitalisés», a tranché le Dr Tétreault.

De pair avec l'Association des médecins d'urgence du Québec, le président du GTI a d'ailleurs déjà soumis une proposition au ministère de la Santé pour que soient adoptées des normes de qualité strictes dans les urgences.

Entre autres, ces derniers souhaitent que les patients non admis à l'hôpital n'attendent pas plus de huit heures à l'urgence, alors que ceux qui seront admis ne devraient pas patienter plus de 12 heures. En 1996-97, le séjour moyen des patients dans les urgences du Québec était de près de 14 heures.

Plus encore, le Dr Tétreault croit que les services diagnostiques, comme les laboratoires et la radiologie, doivent être accessibles en tout temps dans un délai d'une heure si l'on veut mettre fin à l'engorgement des urgences. Quant

aux consultations avec les spécialistes, elles devraient pouvoir se faire dans un délai maximal de deux heures.

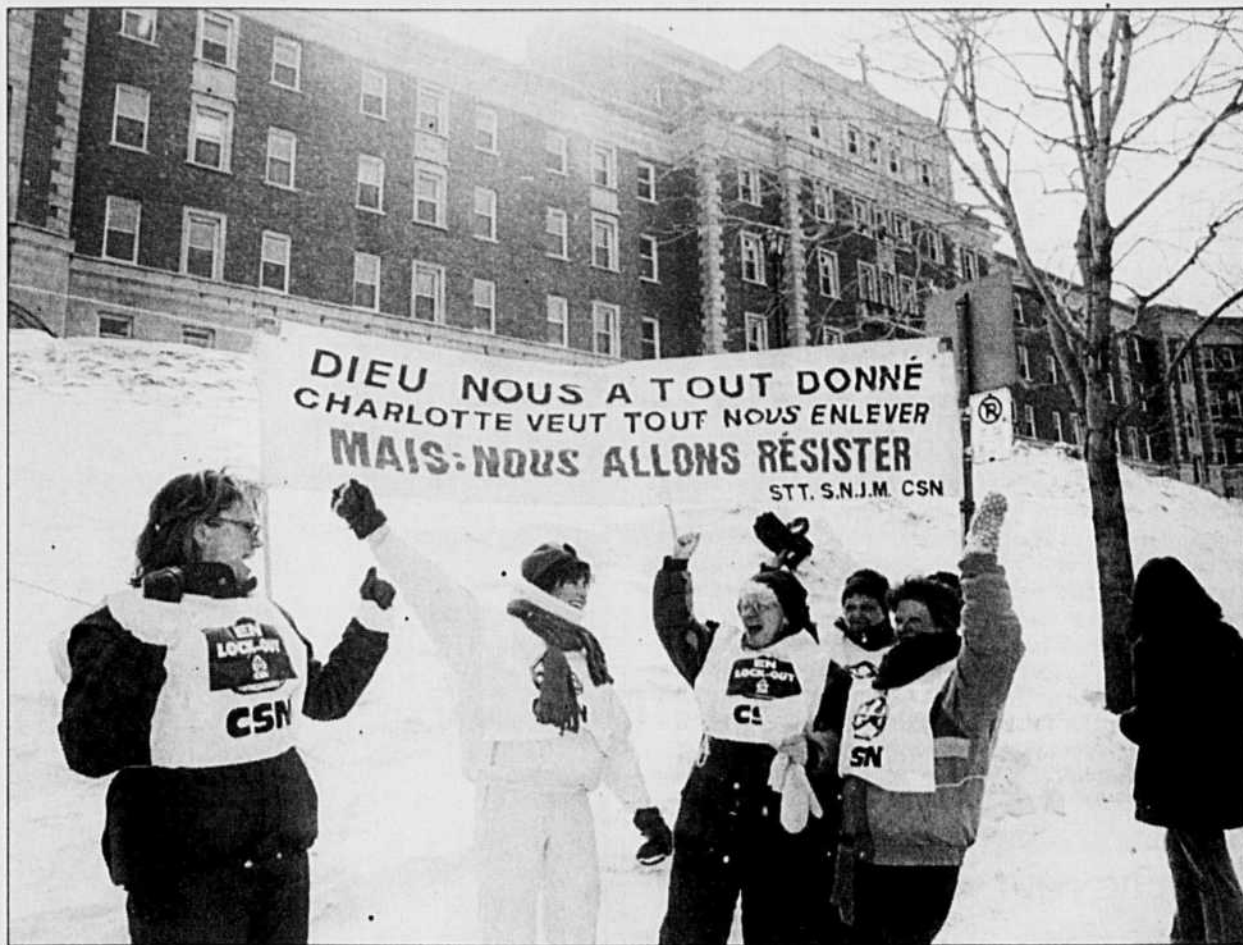
Plusieurs personnes ont rendu compte hier, lors de cette journée spéciale, de divers projets ayant permis de réduire la pression sur leurs urgences. À l'Hôtel-Dieu de Sorrel, où 70 lits ont été fermés, l'hôpital et le CLSC partagent depuis peu le salaire d'un coordonnateur au virage ambulatoire, dont le travail consiste à évaluer les besoins du patient arrivé à l'urgence et à le diriger au besoin vers l'hôpital, le CLSC ou le centre de soins de longue durée. À l'hôpital Sacré-Cœur de Montréal, la mise sur pied, avec les CLSC, d'un «guichet unique» pour la clientèle âgée permet maintenant de faire un triage plus précis et de référer rapidement au CLSC les patients qui n'ont pas besoin d'être hospitalisés.

À l'hôpital Royal Victoria, on a mis en place un outil permettant d'évaluer de façon objective la pertinence de chacune des hospitalisations au jour le jour. Les besoins y sont estimés chaque jour pour tenter de réduire le plus possible les durées de séjour. Selon le Dr Tétreault, de tels outils d'évaluation constituent le nerf de la guerre. «Pouvoir mesurer la pertinence des admissions et des séjours est crucial. Sans cela, les hôpitaux ne pourront jamais savoir ce qui ne marche pas et quels sont leurs réels besoins», dit-il.

Par ailleurs, le président du GTI rappelle que les séjours de plus de 48 heures sont en baisse au Québec et que, de façon générale, la situation s'améliore dans les urgences. Ce qui a changé, c'est le seuil de tolérance du public et du personnel du réseau de la santé.

«Si le seuil de tolérance est plus bas, c'est une bonne chose, croit le Dr Tétreault. C'est la pression qui fait que les gens révisent leur façon de faire et nous sommes en train d'y arriver.»

Même conflit, autre maison



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LE 5 MARS nous avons publié un article à propos du conflit qui oppose la direction de la maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie à leurs employés. Le sujet de la photo qui accompagnait le texte n'était pas le bon. La maison-mère est bel et bien celle que l'on voit sur notre cliché d'aujourd'hui. On se rappellera qu'après plus de six mois de négociations laborieuses, la direction de la maison mère avait décrété un lock-out. Cette dernière souhaitait, et souhaite toujours, introduire dans la convention collective une clause qui favoriserait une utilisation accrue de la sous-traitance. Les 180 employés se refusent évidemment à cela pour la bonne et simple raison que cette clause fragiliserait leurs emplois.

Sortie 22 est sur la touche

La compagnie de production de spectacles n'a pas réussi à surmonter ses difficultés financières

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Les humoristes Patrick Huard et François Massicotte, ainsi que

leur associé François Flammant, ont placé leur compagnie de production Sortie 22 sous la protection de la Loi sur l'insolvabilité. Selon un communiqué publié hier, cette mesure a été rendue nécessaire à cause de la «charge financière trop lourde» à la suite de pertes résultant «d'une gestion et d'une administration trop dispendieuses» pour ses productions théâtrales.

Une bien triste fin pour les trois actionnaires qui ont perdu ensemble 450 000 \$ dans l'aventure. Selon l'avocat Léopold Fournier, aucune production en particulier n'aurait fait office de coup de grâce; il s'agirait plutôt d'une dette accumulée au fil des années. Les co-

médies musicales *Demain matin*, *Montréal m'attend* et *Jeanne la Pucelle*, comme les pièces de théâtre *Talk radio* et *La Duchesse de Langeais* au-

raient été non seulement des «succès de foule» mais aussi des gouffres financiers. «Les producteurs ont cru qu'ils pourraient faire des profits ailleurs pour arriver à se maintenir», explique M^e Fournier, en soulignant que les activités de la compagnie l'obligeaient «à se doter d'une grosse structure administrative».

Pourrait-on dire que de mauvaises décisions stratégiques seraient à l'origine du naufrage? Pas nécessairement, pense M^e Léopold Fournier. «On ne

sait jamais à quoi s'attendre. A chaque fois, c'est un coup de dé.» Une grosse production devrait pouvoir rouler pendant deux ou trois ans pour faire ses frais, mais «c'est le

même problème que les Nordiques, le marché est trop petit».

Les dirigeants de Sortie 22, qui produisait également les spectacles des actionnaires Massicotte et Huard, ainsi que ceux de la compagnie de ce dernier, la chanteuse Lynda Lemay, disent avoir pris cette décision pour éviter de nuire à la carrière de ces artistes.

D'ailleurs, les producteurs indiquent que les activités et les spectacles des artistes associés à la compagnie «ne sont en aucun cas ni en aucune manière compromis par cette décision [...] et qu'au contraire, cette réorganisation de l'entreprise ne pourra être que bénéfique et prometteuse pour l'avenir».



McGill

Philippe Schmitter, de l'université Stanford, présentera ses réflexions sur le thème «La citoyenneté sans la nationalité. Peut-il exister une citoyenneté européenne?», dans le cadre d'une conférence internationale intitulée:

**Démocratie et État de droit:
L'institutionnalisation des droits de
citoyenneté dans les nouvelles démocraties.**

Lieu: Université McGill.
Date: 19 et 20 mars 1998,
salle Moot Court de la Faculté de droit,
au 3644, rue Peel, Montréal.

La présentation du professeur Schmitter aura lieu **jeudi le 19 mars, à 9h00**. Cette conférence est ouverte au public. Pour toute information, veuillez contacter le département de science politique de l'université McGill au (514) 398-4800.

Cette conférence a été rendue possible grâce au soutien financier du ministère des Affaires étrangères et du commerce international du Canada, du Centre de recherche sur le développement international, du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, de la Fondation canadienne pour les Amériques, et de la Faculté des études supérieures de l'université McGill. La présentation de M. Schmitter bénéficie du soutien additionnel du Comité des conférences commémoratives Beatty.

(La conférence se déroulera en anglais.)



JURÉ MALGRÉ SOI

Le Petit Manuel à l'intention
des jurés et aspirants jurés

128 pages • 14,50 \$

Denise Laganière

Si la justice a le bras long, elle n'est pas aussi bavarde qu'on pourrait le croire. Mon expérience à titre de jurée m'a permis en effet de constater que si les jurés reçoivent l'information dont ils ont besoin pour accomplir leur tâche, ils n'ont en revanche à peu près aucune donnée sur la façon dont se déroule un procès.

C'est pour combler cette lacune et tenter de répondre aux interrogations bien légitimes des jurés et aspirants jurés que j'ai entrepris la rédaction de *Juré malgré soi*, un guide pratique et accessible.

Siège social:
GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adresse Internet:
<http://www.guerin-editeur.qc.ca>

CUISINE DISTINCTIVE

Le Saint Amour

RESTAURANT • PAVILLON JARDIN
CHEF TRAITEUR
48, RUE SAINTE-URSULE, VIEUX-QUEBEC
418.694.0667

CHARLES DAUDELIN

L'AVENIR
RETROUVÉ

PEINTURES, DESSINS ET SCULPTURES
1945-1998
Jusqu'au 11 avril

GALERIE SIMON BLAIS

4521, rue Clark, Montréal H2T 2T3 514.849.1165
Ouvert du mardi au samedi de 10 h 00 à 17 h 30

Les 20 et 21 mars 1998

Renseignements: 987-6964

Site Internet:
www.unites.uqam.ca/sirp/cum

LA CUM ET LES NOUVEAUX ENJEUX MÉTROPOLITAINS

Gouvernement du Québec
Ministère de la Métropole

Affaires municipales

TOURISME
Montréal

UQÀM

Salle Marie-Gérin-Lajoie
(J-M400)
405, rue Sainte-Catherine Est
Montréal, Métro Berri-UQAM

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Éboulements: l'UQCN en appelle au fédéral

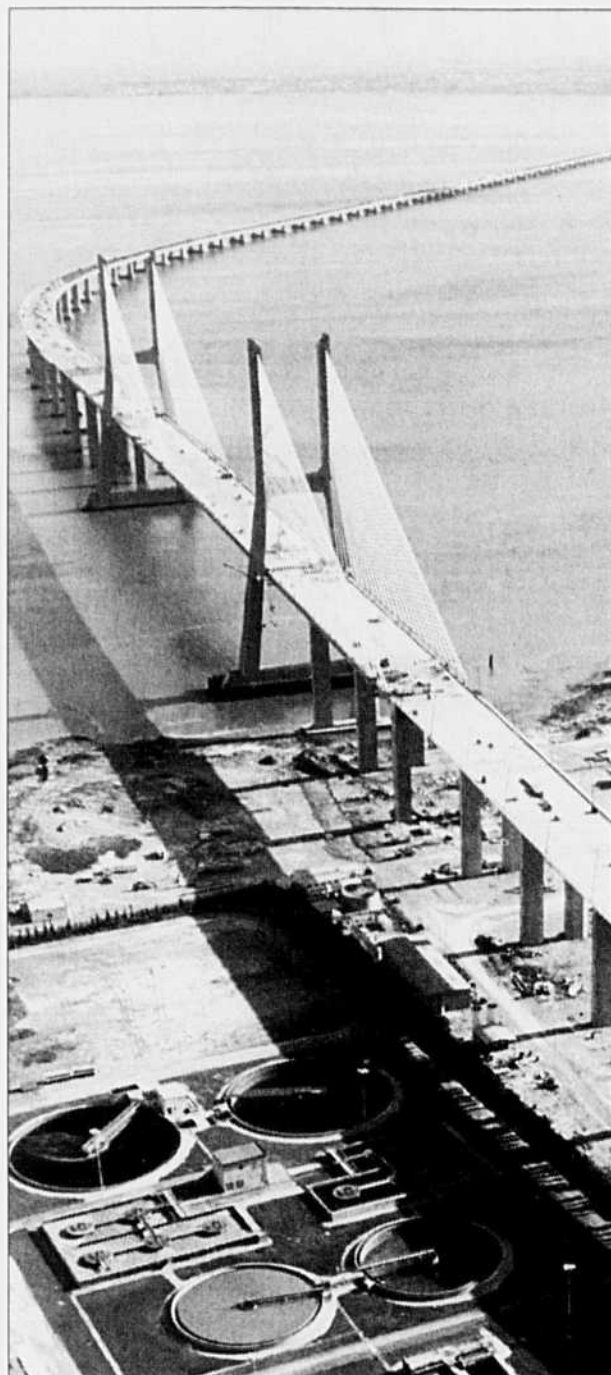
(Le Devoir) — L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) envisage de demander l'intervention du gouvernement fédéral dans le dossier des Éboulements si Québec ne convient pas rapidement de la nécessité de faire évaluer ses projets de «voir» dans le secteur à l'occasion d'une audience publique. L'UQCN estime que le gouvernement fédéral est partie au dossier du fait qu'il a lui-même porté le dossier de la région de Charlevoix sur la scène internationale pour qu'elle soit reconnue comme réserve mondiale de la Biosphère de l'UNESCO. Selon le groupe environnemental québécois, le projet de réfection de la Grande Côte, qui fut le théâtre d'un accident majeur de circulation l'automne dernier, est par sa taille et ses enjeux sociaux un sujet obligé pour une audience publique.

Réunion des ministres de l'Environnement de l'OCDE

Paris (AFP) — Les ministres de l'Environnement de l'OCDE se réuniront à Paris les 2 et 3 avril pour évaluer notamment les résultats de la conférence de décembre dernier à Kyoto (Japon) sur les changements climatiques, à annoncer hier l'organisation. Les ministres doivent rencontrer des représentants du monde économique, des organisations non gouvernementales et du monde du travail en vue d'examiner l'impact de la mondialisation sur l'environnement, précise l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) dans un communiqué. Ils rechercheront en outre les moyens d'améliorer les politiques de l'environnement par leur intégration effective dans les politiques économiques et sociales, souligne le communiqué.

Marche pour l'Algérie

(Le Devoir) — Munis d'œillets blancs — fleur qui accompagne les deuils en Algérie —, des manifestants feront demain une marche silencieuse, à compter de 14h, à Ottawa et à Québec, en signe de solidarité avec le peuple algérien. La marche, au moment où s'apprête à siéger à Genève la Commission des droits de l'homme des Nations unies, vise à appuyer l'ouverture d'une enquête internationale sur les massacres et autres abus commis par toutes les parties au conflit algérien. Amnesty Internationale demande à ceux et celles qui se joindront aux manifestants — devant les Affaires étrangères à Ottawa ou face au Musée du Québec dans la capitale québécoise — de ne pas arborer de drapeaux. On a prévu quelques affiches, en anglais et en français, ainsi que la version arabe de l'article 3 de la Déclaration universelle des droits adoptée il y a cinquante ans par l'Assemblée générale de l'ONU: «*Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.*» Selon le directeur général d'Amnistie Internationale (section francophone-Canada), Michel Frenette, «*refuser d'agir alors que la terreur s'abat sur les civils équivaut à une non-assistance à une population en danger.*»

À table !

REUTERS

LE PLUS LONG pont d'Europe sera inauguré le 29 mars à Lisbonne, capitale du Portugal. Le pont Vasco da Gama fait pas moins de 18 kilomètres de long. Pour célébrer l'ouverture, les organisateurs planifient de s'inscrire dans le Livre des records Guinness en invitant 15 000 convives à la plus longue table à dîner jamais vue, une table de cinq kilomètres! Les serveurs se promèneront-ils en patins à roulettes?

Contrôle des émissions d'oxyde d'azote

Ottawa intervient dans un débat public américain

Le Québec présentera lui aussi un mémoire devant l'agence américaine de protection de l'environnement

Les pluies acides ne sont qu'une des composantes de la soupe chimique que les producteurs d'énergie et les industriels du centre de l'Amérique du Nord font mijoter chaque jour dans la haute atmosphère. Non seulement les efforts sur les pluies acides n'ont pas encore jugulé le problème, mais les gouvernements envisagent d'attaquer le problème sur d'autres fronts, notamment sur celui du smog et de sa principale composante, les oxydes d'azote. Mais la résistance s'organise du côté industriel sur le modèle vécu durant la bataille des pluies acides des années 80.

LOUIS-GILLES FRANCÉUR
LE DEVOIR

Le gouvernement canadien a décidé d'ajouter son poids dans la balance en effectuant une démarche officielle dans le cadre d'une consultation publique organisée par Washington sur la pertinence de contrôler sévèrement les émissions américaines d'oxyde d'azote, la principale composante chimique du smog.

Et Le Devoir a appris hier qu'à Québec le ministre de l'Environnement et de la Faune, Paul Bégin, avait, lui aussi, commandé un mémoire qui serait incessamment adressé à l'Environmental Protection Agency (EPA). Comme dans le dossier des pluies acides, le Québec reçoit entre 50 et 60 % de sa pollution atmosphérique des États-Unis et de l'Ontario, une pollution dont on découvre qu'elle contient beaucoup de mercure. De plus, 40 % des toxiques présents dans le Saint-Laurent à la hauteur de Montréal proviennent des Grands Lacs et de leurs industries riveraines.

C'est par une lettre publique de la ministre canadienne de l'Environnement, Christine Stewart, à son homologue américaine, Carol Browner, de l'EPA, que le Canada a décidé de faire contrepoids à l'opposition grandissante des industriels des 22 États américains qui veulent faire échec aux normes en préparation sur les oxydes d'azote.

Les oxydes d'azote, la deuxième composante en importance du phénomène dit des «pluies acides», n'ont pas été visés par l'entente canado-américaine de 1990 et le programme fédéral américain sur les pluies acides. Les oxydes

d'azote sont cependant la principale composante du smog, une pollution atmosphérique tout aussi dommageable aux espèces végétales et, en plus, aux humains chez qui elle induit d'importants problèmes respiratoires. Elle provient essentiellement de la combustion d'hydrocarbures dans les centrales thermiques et aussi par les moteurs à combustion.

L'EPA a requis en septembre dernier de 22 États qu'ils lui soumettent des plans de réduction de leurs émissions d'oxydes d'azote. Globalement, l'EPA vise une réduction de 50 % des émissions de chaque État. Mais dans le cas des producteurs d'énergie — et tout particulièrement les utilisateurs de charbon du Midwest — et des entreprises équipées de bouilloires industrielles, l'EPA exige une réduction de 85 % des oxydes d'azote d'ici 2007. Si ces États ne déposent pas des plans défendables d'ici quelques mois, l'organisme fédéral américain pourra leur imposer ses propres normes.

Mais l'opposition grandissante à ce projet tient à la force des représentants au Congrès et au Sénat de cette région, un bastion démocrate qui se retrouve à défendre les pollueurs alors que le gouvernement Clinton se fait une gloire de ses politiques environnementales!

Dans sa lettre à son homologue américaine, la titulaire d'Environnement Canada lui rappelle ceci: «*Environ la moitié de la pollution atmosphérique que reçoivent le centre et l'est du Canada provient des États américains en question et cette pollution touche directement la population canadienne.*» D'où la nécessité, dit-elle, de promulguer rapidement une réglementation susceptible de protéger la santé et les milieux naturels au Canada.

Une étude de la Commission environnementale de l'ALENA a démontré l'été dernier que les grandes routes migratoires des polluants atmosphériques passent par l'Ontario et le Québec. La vigueur de ces études et la mise en évidence de la responsabilité américaine dans tous ces dossiers a coûté son poste récemment au directeur général de la commission de l'ALENA.

L'été dernier, le gouvernement fédéral et l'Ontario sont aussi intervenus directement dans une autre consultation menée par l'EPA sur les normes régissant cette fois l'ozone au niveau du sol. Tout récemment, l'Ontario confirmait qu'elle ne demanderait pas à un producteur d'énergie de la région de Kingston de réduire par des filtres ses émissions d'oxydes d'azote, qui filent directement au Québec. Mais la même province a l'intention d'exiger de tels équipements de deux producteurs d'énergie de la région de Sarnia, dont les émissions polluantes frapperaient Toronto.

Bouclier canadien**Rejet d'un projet d'enfouissement de déchets nucléaires**

Une commission fédérale a conclu que l'appui populaire est insuffisant

DENNIS BUECKERT
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Bien qu'il s'agisse d'un projet techniquement sûr, l'enfouissement de déchets nucléaires dans le Bouclier canadien ne jouit pas de l'appui populaire nécessaire à sa mise en œuvre, estime une commission fédérale d'évaluation environnementale.

Son rapport, déposé hier, constitue un recul pour Énergie atomique du Canada liée (EACL), qui a dépensé 575 millions au cours des 15 dernières années pour s'assurer de la sécurité de son projet de stockage souterrain.

La commission recommande la création d'une Agence de gestion des déchets nucléaires, qui devra mener de plus amples consultations et rendre le projet acceptable au

cours des trois ou quatre prochaines années.

«*La sécurité n'est qu'une donnée essentielle du mérite [du projet], souligne le rapport. Il faut considérer la sécurité sous deux aspects: technique et social.*»

La commission recommande à EACL d'obtenir l'appui des autochtones. Le principal site retenu pour le projet se trouve dans le nord de l'Ontario, où vit une importante population autochtone. À la fin de 1996, quelque 29 400 tonnes de déchets nucléaires étaient stockées en surface — une mesure dite temporaire — à proximité des réacteurs.

Même après 500 ans, une partie des déchets pourrait encore constituer une menace pour la santé et l'environnement si des particules radioactives se retrouvaient dans l'air, dans l'eau ou dans les aliments.

Ces sites de surface requièrent une surveillance et un

entretien constants, et d'aucuns craignent les conséquences d'un désastre ou d'une crise sociale au cours des siècles à venir.

Le gouvernement n'a pas suffisamment expliqué le problème à la population, a déclaré Blair Seaborn, président de la commission qui s'est penchée sur la question pendant neuf ans. «*On n'a pas encouragé ni obligé les gens à penser: «Qu'allons-nous faire à long terme?»*»

Le projet d'enfouissement consiste à creuser un puits d'une profondeur de plus de 500 mètres, puis à y aménager des chambres fortes capables de prévenir tout risque majeur de fuite radioactive pendant des siècles.

Si ce projet devait être approuvé, le choix d'un site approprié pourrait prendre encore une vingtaine d'années.

Tant les militants anti-nucléaires qu'Énergie atomique

du Canada se sont félicités des conclusions de la commission fédérale.

«*J'exulte, a déclaré Kristen Ostling, membre du groupe Campaign for Nuclear Phaseout. Je ne pense pas que cela [l'enfouissement] soit une bonne proposition.*»

Anne Lindsey, du groupe Concerned Citizens of Manitoba, a qualifié le rapport de «*victoire du bon sens.*»

Le porte-parole d'Énergie atomique, Ken Dormuth, a pour sa part bien accueilli les conclusions de la commission portant sur les normes de sécurité et répété que le seul moyen de disposer des déchets était de les enfouir dans le Bouclier canadien. Selon un porte-parole du ministère des Ressources naturelles, le ministre Ralph Goodale entend réagir aux recommandations de la commission au cours des prochaines semaines.

358\$*/mois **OU** **4,8%†**

Transport et préparation inclus

Achat avec taux préférentiel

ACURA 2.5TL

Toit ouvrant • Climatiser • Chaîne sonore AM/FM à 8 haut-parleurs avec lecteur de cassettes et lecteur CD • Deux coussins gonflables

Pourquoi résister plus longtemps !

L'Acura 2.5TL 1998



Une vision qui inspire un élan de passion. ACURA

Acura les concessionnaires fiables**ACURA BROSSARD**
9100, boul. Taschereau
Brossard**LES GALERIES ACURA**
7100, boul. Métropolitain Est
Anjou**ACURA PLUS**
255, boul. de la Seigneurie
Blainville**LUCIANI ACURA**
4040, rue Jean Talon O.
Montréal**ACURA GABRIEL**
4648, boul. St-Jean
Dollard-des-Ormeaux

Offres de location bail à titre de financement à l'achat d'une durée limitée, disponibles seulement par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. Sujet à l'approbation du crédit. * Tarif mensuel de location bail d'une durée de 48 mois, établi pour la 2.5TL, modèle 1.940W, total des paiements: 17 164 \$. Le acompte de 5 920 \$, un dépôt de sécurité et un premier versement sont requis. Allocations de 24 000 km par année. Frais de 0,10 \$ par kilomètre supplémentaire. Taxes, frais d'immatriculation et assurances en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour la valeur résiduelle prédéterminée. Garantie Acura limitée de 3 ans/100 000 km. † Financement d'achat à 4,8 % sur approbation du crédit. Termes de 24 à 48 mois offerts. Exemple de financement: 30 000 \$ au taux annuel de 4,8 % = 602,16 \$ par mois pendant 48 mois. Coût de l'emprunt: 3 033,68 \$; coût total: 33 033,68 \$. Un acompte pourrait être exigé. Taxes, frais d'immatriculation, assurances, transport et préparation en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Avec votre concessionnaire pour plus de détails. Les deux premières séries d'annonces sont complètes. Les autres ont une durée de 24 heures. Taxes.

Les Projets

EUROPA Phase IIIUnique à
OUTREMONT**L'Architecture** La distinction d'une architecture originale, moderne et audacieuse.**L'Espace** Le luxe d'intérieurs spacieux, des hauteurs libres de 12'. Jardins intérieurs, solariums et terrasse.**L'Exclusivité** Le confort d'espaces souples construits selon vos spécifications.**272-1010**

Mario Funes - Groupe Sutton Immobilier

15 unités à partir de \$129,000
Déjà vendu à 60%
Visites à la salle de montre
935 ave. de l'Épée
Dimanche 13h à 16h

• LES ACTUALITÉS •

Québec aura son Salon du livre... au printemps

L'organisation de l'événement reste encore à déterminer

Après avoir été le sujet de querelles pendant quelques semaines, le Salon du livre de Québec est mort la semaine dernière mais verra la lumière au bout du tunnel au printemps 1999, ainsi que l'a annoncé hier la ministre de la Culture et des Communications. Il y aura donc un salon du printemps, tel que le souhaitaient les éditeurs, et de dimension internationale, mais on ne sait pas encore qui en assurera la gouverne.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

La Ville de Québec aura un salon du livre d'envergure internationale au printemps de 1999. Tel en a décidé la ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, après avoir entendu les positions «irréconciliables» des deux parties mêlées à l'imbroglio qui a fait chanceler le Salon du livre de Québec (SLQ) ces dernières semaines.

«Après avoir écouté les deux parties [la Corporation du SLQ et l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)], j'ai constaté que leurs positions étaient totalement

irréconciliables, a expliqué Louise Beaudoin hier lors d'un entretien au *Devoir*. J'ai compris que c'était ou bien un salon à l'automne sans éditeurs, ou bien un salon au printemps avec une autre équipe que celle qui est en place, parce qu'avec la Corporation actuelle, il ne pouvait être question que de l'automne.»

Mme Beaudoin annoncera la semaine prochaine le processus qu'elle entend adopter pour permettre l'organisation d'un événement littéraire d'envergure internationale au printemps de 1999. Cette annonce précèdera donc de peu la divulgation de la politique de la lecture et du livre, que la ministre dirigera vers l'attention publique vendredi prochain.

Après avoir d'abord discuté mardi avec le caucus de députés de la région de Québec, et puis jeudi midi avec le maire de la Ville de Québec, Jean-Paul L'Allier, Louise Beaudoin s'est entretenue hier soir avec des membres de la Corporation du SLQ, trois éditeurs délégués par l'ANEL (Pascal Assathiany, de Boréal, Dimédia, Bertrand Gauthier, de la Courte Echelle, Francine Vernac, du Loup de gouttière). Pierre Bourdon, représentant du distributeur ADP, le président de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), Pierre Lampron, ainsi que des membres du cabinet de la ministre Beaudoin ont également assisté à cette rencontre.

Sans prendre partie — «Les deux parties étaient toutes

deux de bonne foi, je ne blâme ni n'appuie personne.» — Mme Beaudoin choisit le calendrier du printemps, ce qui assure la participation des éditeurs pour qui l'automne semblait constituer un des moments déjà les plus surchargés de l'année. «Le printemps 1999, parce que le milieu des éditeurs a clairement indiqué qu'il ne participerait pas à un événement automnal.»

Déception au SLQ

Le président du conseil d'administration de la Corporation du SLQ, Guy Champagne, encore ébranlé par la conclusion de cet imbroglio qui a duré plusieurs semaines, se disait profondément déçu hier de voir s'envoler les énergies et efforts investis au cours des dernières années dans l'organisation d'un salon marié à une foire des sciences humaines et sociales.

«Le projet qui nous animait, c'était celui du Salon jumelé à la Foire, a-t-il expliqué hier de son bureau de l'Université Laval, où il coordonne le Centre de recherche en littérature québécoise. Mais l'expérience nous indique que ce n'est possible, tel que nous le souhaitons, à l'automne. Puisque c'est irréalisable parce que les éditeurs sont trop occupés en fin d'année, la solution pour nous est de nous retirer. [...] Mais c'est extrêmement difficile de faire le deuil de ce projet-là.»

L'interruption des activités de la Corporation du SLQ

entraîne la mise à pied de quatre employés dont l'unique activité était l'organisation du double événement. Le conseil d'administration, composé de 15 personnes, aurait à titre bénévole. Une — dernière — réunion du c.a. est prévue au cours des prochaines semaines.

Mme Beaudoin, soutenue par le maire de Québec, fait du caractère international de l'événement une des conditions à sa réalisation. Mais de quoi s'agit-il? Un autre groupe prendra-t-il la relève en essayant de marier le foisonnement des idées à la super librairie, comme l'avait réussi la Corporation du SLQ? Se limitera-t-on, comme le fait le Salon du livre de Montréal, par exemple, à inviter éditeurs et auteurs d'autres nationalités pour y donner une saveur internationale?

«Je n'ai pas la moindre idée de ce à quoi [la ministre] pense, a expliqué hier le vice-président de l'ANEL, aussi éditeur et distributeur, Pascal Assathiany. Mais je crois que beaucoup de choses ont été dites, il y a encore de l'émotion dans l'air, il faudra laisser la poussière retomber avant de songer à la relève.» La tournure des événements, et le fait que Québec passera de toute évidence par-dessus l'année 1998 pour le Salon, crée un vide plutôt triste, affirme M. Assathiany. «Mais la conclusion de Mme Beaudoin ne me laisse pas triste, c'est évident. Il faut admettre que nous étions dans une position où les rapprochements étaient devenus impossibles.»

Jugement de la Cour d'appel

Déception des homéopathes

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Le jugement rendu cette semaine pas la Cour d'appel restreignant la pratique homéopathique aux seuls médecins a satisfait le Collège des médecins mais déçu le syndicat des homéopathes, représenté par la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

En principe, ce jugement a pour effet de rendre illégale la pratique des quelque 360 homéopathes non-médecins regroupés dans ce syndicat. Cependant, l'homéopathe Lucinda Lamontagne, mise en cause dans ce jugement parce qu'elle aurait suggéré en traitement un médicament homéopathique sans être médecin, n'a pas exclu la possibilité d'aller en Cour suprême pour défendre sa cause.

«C'est un jugement rétrograde en regard des tendances actuelles dans le monde entier, où 45 pays reconnaissent la pratique de l'homéopathie alors que le Parlement européen (CEE) est dans un processus d'harmonisation des lois des pays membres pour encadrer la pratique des approches alternatives de santé par des non-médecins», a dit pour sa part Claudine Larocque, présidente du syndicat des homéopathes du Québec.

Dans sa défense, l'homéopathe Lucinda Lamontagne arguait entre autres que l'article 31 de la loi médicale, qui prévoit que seuls les médecins peuvent être homéopathes, était inconstitutionnel, parce que brimant la liberté des citoyens à la thérapeutique de leur choix, garantie par la Charte des droits et libertés.

Comme l'ont fait les tribunaux inférieurs, la Cour d'appel a rejeté cet argument. Elle détermine qu'au contraire la thérapeutique homéopathique est disponible sur le mar-

ché puisque quelque 200 médecins la pratiquent, que les produits homéopathiques sont en vente libre dans les pharmacies et que des cours sur l'homéopathie sont donnés dans les facultés de pharmacie des universités Laval et de Montréal.

Dans son jugement, la Cour d'appel relève cependant des contradictions dans l'argumentation de chacune des parties.

«D'une part, écrivent les trois juges, la Corporation des médecins, par son expert, D^r Latulipe, tente d'établir que la valeur scientifique de l'homéopathie n'a pas été démontrée et du même souffle plaide que ce traitement — s'il doit être prodigué — relève de la compétence exclusive de ses membres; d'autre part, Lucinda Lamontagne affirme que la valeur scientifique de l'homéopathie est incontestable, mais elle prétend qu'un médecin ne pourrait prodiguer ces traitements puisqu'ils seraient contraires aux données de la science médicale actuelle».

Le syndicat des homéopathes du Québec exige pour sa part de ses membres 1500 heures de formation étalées sur une période de quatre ans.

Selon Mme Larocque, le code de déontologie des médecins interdit la pratique de l'homéopathie «à moins que tous les traitements aient été pratiqués, qu'ils aient tous échoué et que l'homéopathie soit prescrite seulement pour la recherche de l'effet placebo», dit-elle.

Le syndicat des homéopathes tente en vain depuis plusieurs années de se regrouper en ordre professionnel, à l'exemple des sage-femmes ou des acupuncteurs. Selon Mme Larocque, le ministère de la Santé et des Services sociaux manque de «volonté politique» pour faire avancer le dossier.

Commission Poitras: des questions plus directes

PRESSE CANADIENNE

Les questions posées aux témoins dans le cadre de la commission Poitras se font de plus en plus directes et audacieuses, au fur et à mesure qu'avance cette enquête sur la SQ.

Par exemple, il y a peu, le commissaire André Perreault a demandé au témoin Francis Pelletier si quelqu'un ne lui avait pas recommandé d'attendre la fin du procès des quatre policiers accusés de parjure et de fabrication de preuves relativement à une perquisition menée rue Prince (chez un membre du clan Matticks) avant de mener son enquête interne sur une autre perquisition, celle-là rue Quévillon. «Quand il y a eu le procès Matticks et qu'on s'est aperçu que des choses s'étaient produites, on a décidé d'attendre la fin du procès avant de commencer quelque enquête que ce soit [sur les policiers].

«Il y a une personne qui vous a dit, M. Pelletier, on va prendre la même attitude, on va attendre la fin du procès des quatre policiers avant de s'aventurer à aller rencontrer qui que ce soit», a demandé le commissaire. Le témoin Francis Pelletier a répondu que jamais personne ne lui avait mentionné ça.

M. Pelletier, alors commandant du district de Rouyn, avait été mandaté en février 1996, pour prêter main-forte aux enquêteurs internes Bernard Arseneault, Louis Boudreau et Hilaire Isabelle, occupés à fouiller les circonstances de la perquisition rue Prince.

Les circonstances de cette perquisition avaient amené le juge Micheline Corbeil-Laramée à ordonner l'arrêt du procès fait aux Matticks pour importa-

tion de plus de 26 tonnes de haschisch.

La juge avait acquis la conviction que des documents incriminants pour les Matticks avaient été glissés, par des policiers, parmi ceux saisis rue Prince.

Il a été établi que le témoin Pelletier, maintenant commandant du district de Montréal, a interrogé exactement 17 personnes du 19 mars au 27 mars 1996 et quelques-unes en avril pour son enquête sur la perquisition rue Quévillon, mais qu'il n'en a rencontré aucune autre dans les mois de mai et de juin.

Comme il l'a dit lui-même cette semaine, il considérait alors qu'il avait «pratiquement complété le dossier» de la rue Quévillon. Quelques minutes plus tard, cependant, il disait plutôt que cette enquête n'était pas complétée.

Quoi qu'il en soit, le commissaire Perreault a longuement interrogé le témoin Pelletier sur les raisons l'ayant incité à considérer le policier Richard Tétreault déjà interrogé en avril, comme étant suspect de parjure au moment d'une seconde rencontre avec lui, le 4 juillet.

Réaménager, tout en aidant les oiseaux

PRESSE CANADIENNE

La Fondation de la faune du Québec entend outiller les citoyens et les responsables municipaux à réaménager les cours et les parcs mis à mal par le verglas de janvier de manière à répondre le plus adéquatement possible aux besoins des oiseaux.

Au cours des deux prochaines années, la Fondation de la faune du Québec consacrera 400 000 \$ à ce programme «Après-verglas 1998 — la cour aux oiseaux», tandis que la société Hydro-Québec versera 100 000 \$.

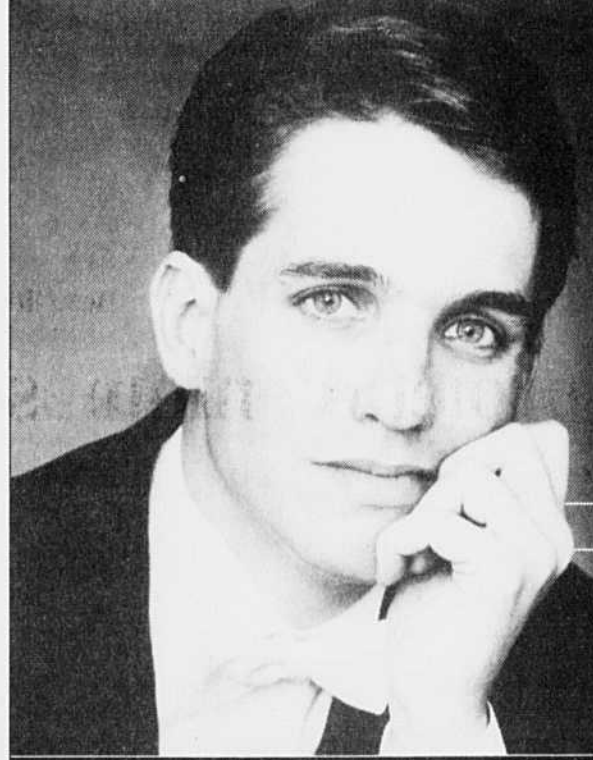
Les fonds de la fondation proviendront de la vente publique de timbres de conservation et de sérigraphies. Le

premier timbre et la première sérigraphie sont signés Jean-Paul Riopelle et ont été rendus publics hier, au cours d'une conférence de presse.

Les responsables municipaux du réaménagement des parcs urbains seront conviés à des séances de formation au cours desquelles il sera question de l'importance de la biodiversité. Un guide leur sera remis afin qu'ils soient en mesure de choisir autre chose que des feuillus, par exemple des conifères qui sont essentiels pour la protection des oiseaux ou encore des arbres fruitiers pour leur alimentation.

Des spécialistes aideront en outre ces personnes à établir un plan d'aménagement.

L'annonce de l'OSM parue aujourd'hui en page B 12 aurait dû se lire comme suit:



OSM

Gershwin

le compositeur américain aux accents jazzés

Keith Lockhart, chef d'orchestre du légendaire Boston Pops Orchestra, dirigera ce concert très enlevé !

AIR CANADA

Cocommanditaire:
Succession J. A. DeSève

Les Envoies musicales Air Canada

Mardi et mercredi 24 et 25 mars, 19 h 30

Gershwin *Ouverture cubaine*
Gershwin *Concerto pour piano «en fa»*
Gershwin *Rhapsody in Blue*
Proto *A Portrait of George*

Keith Lockhart, chef
Michael Chertock, piano

OSM
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL
CHAMBRE DE SOUS

Salle Wilfrid-Pelletier
Place des Arts

Billets:
OSM : 842-9951

Admission: 790-1245
Place des Arts : 842-2112

La Presse

Qui

aurait dit
qu'un jour
on habiterait
dans le
Vieux-Montréal?



Habiter le Vieux-Montréal, c'est choisir le fleuve et le Vieux-Port, mais c'est aussi choisir une ambiance unique à deux pas du centre-ville.

QUAI de la COMMUNE
LE CONDOMINIUM DU VIEUX-PORT

PHASE II

16, rue des Sœurs-Grises (intersection rue de la Commune)
(514) 848-8910

Devant le Vieux-Port, à partir de 139 000 \$*
Un projet du Groupe Alliance

Mimosa Pinson



GRAVURES ANCIENNES-
CURIOSITÉS

1224, avenue Bernard Ouest,
Outremont (Québec)
Tél. : (514) 277-8645

COURS DU VIEUX-MONTRÉAL

Au Faubourg Québec
465, rue Notre-Dame Est
(intersection rue Berri en haut)
(514) 288-9191

En bordure du fleuve, à partir de 126 900 \$*
Un projet du Groupe Alfid

Projets réalisés en partenariat avec la Société de développement de Montréal.
* Prix en vigueur au moment de la parution.

LE DEVOIR

POLITIQUE

Guerre des drapeaux

Charest soulève l'ire des députés réformistes

La guerre des drapeaux canadiens est montée d'un cran, hier, lorsque le chef conservateur, Jean Charest, a déclaré que l'exacerbation du nationalisme peut conduire aux pires tragédies.

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Jean Charest estime que le Parti réformiste fait fausse route en exigeant, envers et contre tous, de pouvoir arborer des petits drapeaux canadiens sur leur bureau de la Chambre des communes au nom du patriotisme canadien. Il s'agit, selon lui, d'une forme de «nationalisme mal placé, alimenté par des gens qui pensent que notre drapeau est une massue».

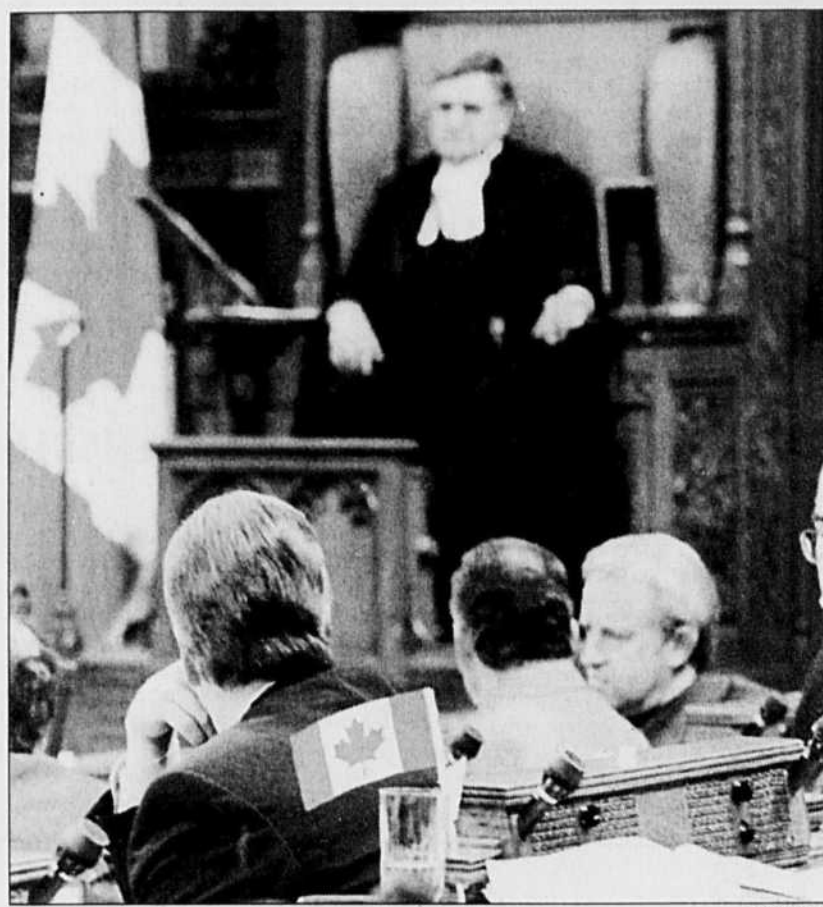
«Je suis très malheureux que cela se produise. Les gens oublient que le nationalisme excessif a causé l'un des pires cataclysmes de l'histoire humaine, la Seconde Guerre mondiale», a-t-il dit.

«Et même si c'est du nationalisme excessif dans une partie du pays ou une autre, on doit chérir un drapeau et en faire un symbole qui unit les gens, pas quelque chose qu'on lance n'importe où dans le but de faire des gains politiques.»

A Ottawa, les réformistes ont poussé des hauts cris. «Nous parlons ici d'un petit drapeau canadien sur le bureau des députés — finalement, les Canadiens démontrent de la fierté à la Chambre des communes —, aussi je crois que ce que M. Charest a dit est totalement inacceptable. Il devrait avoir honte de ses commentaires», a indiqué le député Rahim Jaffer.

Le député était outré que le chef conservateur utilise la comparaison de la Seconde Guerre mondiale. A son avis, il s'agit d'une manœuvre odieuse. M. Jaffer a renvoyé la balle à M. Charest. «C'est inacceptable de tenter de faire des gains politiques de cette façon», a-t-il dit.

Les réformistes sont à couteaux tirés avec les quatre autres formations de la Chambre des communes depuis qu'ils ont décidé de transformer leur demande au sujet des drapeaux en affaire de principe et de patriotisme. La



REUTERS

Les réformistes sont à couteaux tirés avec les quatre autres formations de la Chambre des communes depuis qu'ils ont décidé de transformer leur demande au sujet des drapeaux en affaire de principe et de patriotisme.

guerre des drapeaux a culminé cette semaine quand elle a donné lieu à des scènes d'un goût douteux.

Plusieurs députés réformistes se sont présentés au Parlement en arborant des cravates ornées du drapeau canadien. D'autres sont montés sur la colline du Parlement dans une voiture entièrement peinte aux couleurs du drapeau. Dans un moment d'exaspération, un député a même lancé son petit drapeau au beau milieu des Communes.

Pour régler la question, on attend toujours que les leaders parlementaires des cinq partis en arrivent à un compromis, sinon le président de la Chambre devra trancher.

L'affaire a commencé il y a deux se-

maines lorsque les réformistes ont voulu servir une leçon à la députée bloquiste Suzanne Tremblay en entonnant le *O Canada* à la Chambre des communes de façon à interrompre une de ses interventions. De retour d'un voyage aux Jeux olympiques de Nagano, Mme Tremblay s'était plainte de la trop grande présence de drapeaux canadiens dans les quartiers des athlètes.

Dès lors, les réformistes se sont obstinés à mettre des petits drapeaux canadiens sur leurs bureaux, ce qui est en principe interdit par les règlements parlementaires.

Par ailleurs, le premier ministre Jean Chrétien a quant à lui décidé de ne pas se mêler de la querelle.

La réponse d'Ottawa à la réponse de l'ami de la cour

Le peuple canadien existe bel et bien, soutient le fédéral

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le peuple canadien existe bel et bien. Le peuple québécois en est une partie, et c'est dans ce contexte seulement qu'il peut exercer son droit à l'autodétermination, insiste le gouvernement fédéral dans un dernier document déposé dans le cadre du renvoi à la Cour suprême du Canada sur la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance.

«Dans la mesure où il existe divers peuples au Canada exerçant leur droit à l'autodétermination dans son aspect interne, ils font en même temps partie du peuple canadien. Le peuple canadien est le seul qui exerce l'aspect externe du droit à l'autodétermination», soutiennent les avocats fédéraux, dans leur réplique aux réponses offertes par M^{re} André Joli-Cœur aux questions posées par les juges lors des audiences de la mi-février.

M^{re} Joli-Cœur, choisi par la cour pour pallier l'absence du gouvernement du Québec, soutenait qu'il n'existait pas de peuple canadien mais des peuples québécois, acadien, canadien-anglais et autochtones, tous dotés du droit à l'autodétermination. Il précisait que les minorités vivant en leur sein n'étaient pas des peuples mais avaient, en vertu du droit international, le droit de voir leur identité culturelle protégée et de participer, pleinement et en toute égalité, aux affaires publiques.

Les avocats fédéraux s'insurgent contre cette idée voulant que l'existence de ces quatre peuples nient l'existence d'un peuple canadien. Selon eux, cette affirmation ignore, entre autres, «l'existence des Canadiens d'expression française vivant hors Québec [autres que les Acadiens]», «le fait que la majorité des Canadiens d'expression anglaise ne sont pas des "Canadiens anglais" de par leur origine» et «la contribution au Canada du patrimoine multiculturel des Canadiens». Ottawa évite toutefois d'établir à son tour une liste des peuples vivant au Canada, bien qu'il reconnaisse les peuples québécois et autochtones.

Cette notion de peuple canadien «plus grand que la somme de ses parties» n'est pas sans conséquence. Les avocats fédéraux jugent par exemple étrange qu'on puisse croire que la protection de l'intégrité territoriale puisse être remise en cause «par la seule conjugaison du principe démocratique avec le principe de l'effectivité. Un tel argument sape ou ignore le droit à l'autodétermination».

de l'ensemble d'un peuple appartenant au territoire d'un État.»

On pourrait en conclure que l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple québécois est limité par l'exercice du même droit par le peuple canadien dont il fait partie et qui occupe l'ensemble du territoire. «Non, pas vraiment», a répondu en entrevue la sous-ministre de la Justice, Mary Dawson.

La différence se situe, dit-elle, dans l'exercice interne et externe de ce droit. L'exercice interne du droit à l'autodétermination signifie qu'un peuple participe pleinement et en toute égalité aux institutions démocratiques fédérales et provinciales. L'exercice externe fait référence au droit de déterminer, sans ingérence extérieure, la forme du gouvernement d'un pays et son statut international.

L'équipe fédérale s'en prend aussi à l'idée d'une victoire à la majorité simple. Ottawa ne précise toujours pas ce qu'il souhaiterait comme résultat, mais ouvre la porte à de nombreuses conditions. Il s'interroge sur la nécessité de tenir compte de l'impact sur les intérêts des «titulaires de droits constitutionnels», comme les provinces, les peuples autochtones et les citoyens protégés par la Charte, y compris ceux qui auraient voté NON.

On pourrait même croire que la décision majoritaire de la population québécoise pourrait, peu importe le résultat, être insuffisante puisqu'on se demande «quelle partie, de la population du Québec ou du Canada, est la majorité pertinente». On ne propose aucune réponse, mais on ajoute que «l'essence même d'un État fédéral comme le Canada est que la souveraineté est répartie entre deux ordres de gouvernement, chacun ayant sa compétence et son électoral. Dans une fédération, la majorité d'une province ne peut revendiquer le droit exclusif de décider de questions qui touchent l'ensemble de la fédération».

On rappelle d'ailleurs que «l'argument selon lequel la démocratie servirait à légitimer la sécession d'un État démocratique ne trouve aucun fondement en droit international».

Le dépôt de ces derniers documents met fin aux argumentations des parties et complètent les audiences qui, avec les questions des juges, avaient donné du fil à retordre aux avocats fédéraux. Les magistrats pourront maintenant entreprendre leurs délibérations en vue d'un jugement attendu d'ici l'automne.

Le projet des chutes Churchill

Les Innu exigent une compensation

St. John's, Terre-Neuve (PC) — Les Innu du Labrador veulent bien négocier leur participation au projet hydro-électrique de 10 milliards \$ mis de l'avant par Québec et Terre-Neuve, mais à la condition qu'on leur verse une compensation

pour la perte de leurs terres, inondées lors de la construction d'un autre barrage.

Dans un communiqué, la présidente et le vice-président de la nation Innu, Katie Rich et Daniel Ashini, ont soumis trois conditions à leur participation:

■ Des négociations immédiates sur un programme de compensation à la suite du projet hydro électrique sur la Haute Churchill, dans le cadre duquel 6500 kilomètres carrés de territoire ont été inondés pour créer le réservoir Smallwood au Labrador;

■ Après la conclusion d'un accord sur un programme de compensation, les Innu voudraient entreprendre des pourparlers sur d'autres projet de développement, touchant notamment aux impacts environnementaux et aux droits des Innu;

■ Les Innu doivent devenir des partenaires à part entière dans tout projet de développement.

Le premier ministre terre-neuvien, Brian Tobin, s'est montré ouvert à la discussion et à l'établissement d'un partenariat avec les Innu.

Au cours d'une interview accordée jeudi, Mme Rich a admis qu'avec ces propositions, les Innu entendaient donner la chance à la province de se racheter.

Elle a cependant eu des mots durs à l'endroit du premier ministre Tobin et a manifesté une certaine inquiétude face au détournement proposé de deux rivières au Québec, qui pourrait affecter deux communautés Innu.

Besoin d'un guide d'impôt ou d'une déclaration de revenus fédérale?

Grâce à votre caisse Desjardins, la déclaration fédérale ainsi que le guide d'impôt y sont désormais disponibles.

Passez chercher les vôtres dès aujourd'hui.



Revenu
Canada

Revenue
Canada

Canada

L'atelier des Compagnons

Rabais de 10% sur mobilier de salle à manger jusqu'au 15 mars en magasin

Reproductions, meubles d'époque, couleurs et finitions exceptionnelles

1269, Van Horne, Outremont
tél.: 277-5772
prop.: Maxime Basilières et Jérôme Dallaire
Ouvert 7 jours/sem.

VÊTEMENTS ITALIENS

DE CHOIX POUR ELLE ET LUI

COLLECTION PRINTEMPS/ÉTÉ 98

TOMBOLINI

FRANCESCO SMALTO

GB

CALVIN KLEIN

VOTRE NOM

LAUNDRY par Shelli Segal

ROUGE À LÈVRES

277, av. Laurier O.
277-7558 • 270-6154

SOLDE SUR NOS HABITS ITALIENS

CONSEILLERS • EXPERTS

Centre de Commerce Mondial
844-9125 • 281-7999

COLLÈGE MARIE-DE-FRANCE

PORTES OUVERTES

Venez...

Le 21 mars 1998 de 11h à 17h

SECONDAIRE ET COLLÉGIAL
4635, Chemin Queen Mary
Montréal H3W 1W3
(514) 737-1177

- participer à un cours
- visiter nos laboratoires et découvrir l'Expo Science interne 98 et d'autres activités pédagogiques et para-scolaires
- célébrer la francophonie

Internet: mariedefrance.qc.ca

Examen d'admission au secondaire 8h à 13h

• POLITIQUE •

REVUE DE PRESSE

Le rêve du Canada anglais: Charest à Québec, Klein à Ottawa

Gilles Lesage
LE DEVOIR

Il n'y a pas moyen de passer à côté: les commentateurs du Canada anglais n'en ont encore cette semaine que pour Jean Charest et le rôle messianique qui l'attend au Québec. La plupart tiennent pour acquis qu'il répondra à son devoir sacré et se mettent à rêver tout haut.

Une fois le sauveur parti terrasser le démon séparatiste, la place sera libre à Ottawa pour Ralph Klein, chargé à son tour d'unifier la droite, conservateurs et réformistes confondus. Preston Manning serait même disposé à céder son poste de chef de l'opposition au premier ministre de l'Alberta.

Autre sujet d'intérêt pour nos lecteurs: le développement de Churchill Falls et les nombreux obstacles auxquels les premiers ministres Tobin et Bouchard font face.

Les analyses et éditoriaux pressant M. Charest de succéder à Daniel Johnson sont tellement nombreux qu'on ne peut en faire qu'un survol, surtout à partir des titres.

Le départ de M. Charest peut entraîner la disparition des Tories à Ottawa, opine *The Times-Transcript*, à Moncton, mais «s'il veut être utile à son pays, il doit faire face à Lucien Bouchard».

Charest doit prendre la direction du PLQ, intime *The Daily Gleaner*, de

Fredericton. «Cela le placera au bon endroit au bon moment, modifiant son parcours politique de manière adéquate.»

Sa province a besoin de Charest, statue le gourou tory Dalton Camp dans *The Telegraph Journal*: il peut battre Bouchard et sauver le Canada.

Ce n'est toutefois pas l'avis de Robert Pichette, dans le même *Telegraph Journal*, de Saint-Jean, N.-B. Pour lui, M. Chrétien prend les bons moyens pour que le Québec rentre dans le rang. «Et il y a un urgent besoin au Québec même de fédéralistes plus solides que MM. Johnson, Ryan et Charest, en dépit des sondages.»

Un digne émule de William «Pit Bill» Johnson, que ses admirateurs retrouveront avec plaisir dans la chaîne des *Sun* (Ottawa, Toronto) et dans *The Financial Post*, après que *The Gazette* eut donné son congé au candidat à la présidence d'Alliance Québec. Il ne faut pas se fier aux sondages québécois, décrie-t-il. «Un bon jour, les libéraux du Québec devront décider d'être un parti fédéraliste, point. Ça n'arrivera pas avec Charest.»

La relève de Bill est assurée. Andrew Coyne, columnist de *Southan News*, est catégorique: il n'y a pas de différence entre Charest et Johnson. Et le seul qui soit assez passionné et déterminé pour faire la différence, selon lui, c'est l'avocat Guy Bertrand, qu'il faut encourager à être candidat. D'autant que le pourfendeur de la sé-

cession se dit lui-même sensible au chant des sirènes... libérales.

Dans *The Gazette*, Paul Wells prévoit que M. Charest restera à Ottawa pour y faire la bataille qui s'impose. Il opine aussi que, tout en aimant bien le chef tory, il est loin d'être assuré que les Québécois voteraient pour lui.

Et s'il reste à Ottawa?, se demande Don Macpherson, dans *The Gazette*. «Après toute cette "charestomanie", s'il n'est pas candidat, le prochain chef libéral, quel qu'il soit, semblera un prix de consolation à côté du gros prix fuyant. Le PLQ a tellement courtisé Charest que, s'il le laisse tomber, le parti risque aussi de tomber en pleine face.»

Les deux quotidiens d'Ottawa, du moins en édition, font activement campagne pour le messie de Sherbrooke. Mais le doyen Douglas Fisher opine, dans *The Sun*, que «Jean Charest est l'un des politiciens les plus habiles d'Ottawa, et [que] c'est là qu'il doit rester pour rendre le Canada plus attrayant aux Québécois».

Avis divergents chez les penseurs du torontois *Financial Post*. Charest n'a pas le choix, statue Naville Nankivell: «L'appel des libéraux est irrésistible, c'est ce qui est le mieux pour lui, le Québec et le Canada.» Que non, rétorque Hugh Segal, gourou de l'ère Mulroney: «Quand les libéraux vous font une offre que vous ne pouvez refuser, il est préférable de la refuser.» Jean

Charest est le Clinton du Canada, ironise David Frum, *Hillary Clinton*: l'orgueil, l'incohérence, la paranoïa...

A Toronto, c'est encore la cour effrénée qui domine. *The Globe and Mail* explique pourquoi Jean Charest doit devenir rouge, tandis que Jeffrey Simpson opine que la seule manière de réussir pour lui, ce serait de briser le moule dominant qui enserrait le PLQ, les sécessionnistes, l'intelligentsia et les médias québécois. Il en doute.

Un autre discours se développe en filigrane. Si M. Charest vient à Québec, il laissera la place à un nouveau chef, Ralph Klein par exemple, qui pourrait regrouper la droite canadienne, avec la bénédiction même de Preston Manning.

C'est notamment le message que *The Globe and Mail* a saisi et propagé: Laissez, de sorte que l'on puisse entreprendre l'union de la droite.

Ted Byfield, éminent westerner, écrit dans *The Financial Post* que le départ de Johnson met de l'avant le plan visant à ce que Klein devienne premier ministre du Canada.

The Toronto Sun insiste aussi sur l'occasion qui s'offre: si la direction du PC devient disponible, les Tories et les réformistes seraient bien avisés de guérir le mal qui les fige dans l'opposition, au profit des libéraux. C'est d'ailleurs le grand dessein de Manning: être un parti de pouvoir, pas un NPD de la droite!

Churchill Falls

À Edmonton, à Calgary et à Vancouver, le même espoir fait surface: Charest à Québec, Klein à Ottawa.

D'autre part, la rencontre historique des premiers ministres Tobin et Bouchard, lundi, au sujet du projet de développement des chutes Churchill, est aussi largement commentée, surtout dans l'Atlantique.

Ainsi, à St. John's de Terre-Neuve, *The Evening Telegram* y a consacré plusieurs commentaires. Le journal demande notamment que la régie provinciale des services publics étudie le projet, au nom du public. Ce sera la seule manière de séparer le bon grain de l'ivraie dans ce projet gigantesque, et d'éviter les erreurs commises il y a 30 ans lors de la première phase. Le journal supplie aussi les politiciens d'inclure les Innus dans leurs délibérations.

Tant à Ottawa qu'à Toronto, par ailleurs, on fait ressortir qu'il y a plusieurs obstacles à surmonter avant que le projet ne devienne réalité.

Mais on se réjouit de la rencontre des deux premiers ministres. «Il faut féliciter les deux hommes de mettre de côté leurs différends personnels et politiques pour réparer une vieille injustice, écrit *The Toronto Star*. Mais le véritable test de leur habileté politique, ce sera de convertir cette bonne idée en un plan fonctionnel.»

Mais, avertit *The Gazette*, il y a de nombreux drapeaux rouges: gare aux gouvernements qui lancent des mégaprojets.

Élections au Québec

Des députés bloquistes auraient eu des tentations

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le Bloc québécois a admis hier qu'il a dû rappeler à l'ordre ses députés à deux reprises pour leur enlever toute envie d'aller «raver» les circonscriptions des députés du Parti québécois en vue des prochaines élections provinciales.

«En caucus, les députés bloquistes ont pris l'engagement, à l'unanimité, de ne faire aucune démarche pour raver la circonscription d'un député du Parti québécois», a déclaré hier dans un communiqué la présidente du caucus du Bloc, Christiane Gagnon.

Les responsables du parti ont obtenu cet engagement de la part de leurs députés à deux occasions: la première fois, au mois de février, lors d'un caucus conjoint Bloc-PQ en présence du premier ministre Lucien Bouchard, et la seconde fois, la semaine dernière.

Malgré l'instance de la demande, Mme Gagnon a soutenu, au cours d'une entrevue, qu'aucun député du Bloc ne s'est mis sur les rangs pour disputer l'investiture péquiste dans une circonscription provinciale. Selon elle, cette affaire aurait pour origine un seul cas. Et il ne s'agit pas d'un député mais de l'adjoint d'un député, qui est intéressé par la circonscription de Saguenay, laquelle est représentée par le député péquiste Gabriel-Yvan Gagnon.

L'adjoint en question, Michel Bérubé, travaille pour le député bloquiste de Charlevoix, Gérard Asselin.

«Les députés du Bloc ont été élus pour quatre ans, on fait notre mandat, a expliqué Mme Gagnon. C'est l'atmosphère qui règne. Donc, présentement, il n'y a pas de candidatures de députés du Bloc désireux d'y aller [à Québec].»

Pourtant, dans une entrevue publiée hier dans *La Presse*, le président du caucus du Parti québécois, François Gendron, affirmait que plusieurs députés bloquistes lorgnaient vers Québec et étaient prêts à contester les élus péquistes dans les assemblées de mise en nomination. «Cette situation est contraire à l'éthique et contraire aux engagements pris [...] entre des frères de la cause», soulignait M. Gendron.

La Presse rapportait des rumeurs voulant que les bloquistes Michel Belhumeur (Berthier-Montcalm) et Claude Bachand (Saint-Jean) soient intéressés à faire le saut. Interrogés à ce sujet, tous les deux ont nié.

Pour sa part, la députée bloquiste et candidate défaite à la direction du parti, Francine Lalonde, estime que les élus de son parti n'ont aucun intérêt à s'engager dans cette voie. «Notre objectif [la souveraineté] exige de nous tous que nous fassions tout ce qu'il faut pour que soyons en mesure de gagner l'élection [provinciale] et le référendum. Alors, ça serait vraiment se tirer dans les pieds que de se lancer dans des luttes pareilles», a-t-elle expliqué.

NOUVELLE PARUTION!

Le métier de policier et le management



Jean-Noël TREMBLAY

Collection Métiers

Aujourd'hui, la présence policière est de tous les instants et de tous les événements. Quel est donc ce métier? Qui sont ceux qui le pratiquent? L'auteur a dégagé sept règles de compétence qui font d'un policier un bon policier.

325 pages ♦ 27,95 \$



EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE ou aux Presses de l'Université Laval
Tél. (418) 656-7381
Télé. (418) 656-3305



Merci.

Tel qu'annoncé à la télé.

Corolla
234\$ par mois/
location 48 mois*
0\$ comptant

COMPTANT**	MENSUALITÉS
0\$	234\$
850\$	214\$
1 600\$	196\$

Transport et préparation inclus



Programme de location au détail de Toyota Canada Inc. sur approbation de crédit par Crédit Toyota. Immatriculation, assurance et taxes en sus. *Offre valable sur les modèles Corolla BR12EM-AA 1998 neufs, loués et livrés au plus tard le 31 mars 1998. Premier versement de 269,16\$ et dépôt de garantie de 275\$ exigibles au moment de la livraison. Franchise de 96 000 km; frais de 7¢/km excédentaire. **Taxes en sus ou échange équivalent. Véhicule aux fins de présentation seulement. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

Votre concessionnaire



TOYOTA

VIVEZ L'EXPÉRIENCE DE LA QUALITÉ

Le service de qualité Toyota

BOUCHERVILLE
Toyota Duval
855-2350

CHÂTEAUGUAY
Châteauguay Toyota
692-1200

JOLIETTE
Joliette Toyota
668-2710

LAVAL
Vimont Lexus Toyota
668-2710

MONTRÉAL
Chassé Toyota
527-3411

MONTRÉAL
Toyota Pie IX
329-0909

ST-HYACINTHE
Angers Toyota
774-9191

ST-AGATHE
Toyota A
Ste-Agathe
326-1044

SOREL
Automobile
Trois-Rivières Toyota
374-5323

TROIS-RIVIÈRES
Trois-Rivières Toyota
374-5323

BROSSARD
Brossard Toyota
445-0577

GATINEAU
Toyota Gatineau
568-0066

HULL
Vila Toyota
776-0077

LAVAL
Chamblay Toyota
658-4334

LAVAL
Chamblay Toyota
658-4334

LAVAL
Chamblay Toyota
658-4334

LAVAL
Chamblay Toyota
658-4334

LAVAL
Chamblay Toyota
658-4334

LAVAL
Chamblay Toyota
658-4334

LAVAL
Chamblay Toyota
658-4334

www.toyota.ca



Fido vous fait un prix d'ami.



Nokia 2190 EFR

50\$

Cette offre se termine
le 31 mars 1998.

Il y a un petit quelque chose qui nous dit
que vous êtes fait pour Fido. Et ce petit
quelque chose, c'est peut-être le prix de
l'appareil Nokia 2190 à seulement 50 \$.
À moins que ce ne soit notre choix de
forfaits très avantageux. Mais d'une façon
ou d'une autre, vous aimerez votre Fido :
ça se lit sur votre visage !

Choix de forfaits

400 minutes
40\$ par mois

100 minutes
20\$ par mois

- Quelle que soit l'heure
- Facturation à la seconde
- Aucun contrat à long terme

Offre en vigueur avec abonnement Fido®.
Carte à puce Fido à seulement 25 \$. Pour plus
de renseignements sur le prix du permis SCP
et des Services personnalisés, ainsi que sur
les frais d'interurbain et d'itinérance, passez
au point de vente Fido de votre choix.

www.fido.ca



**C'EST VOUS
LE MAÎTRE.**

Fido est une marque déposée de Microcell Solutions Inc.

fido LES MAGASINS

- 1004, rue Sainte-Catherine Ouest
- Carrefour Angrignon
- Carrefour Laval
- Centre Rockland
- Place Rosemère
- Carrefour du Nord, Saint-Jérôme
- Carrefour Richelieu, Saint-Jean

Fido vous attend aussi dans les points de vente participants de la grande région de Montréal :



• VACANCES JEUNESSE •

L'été au camp de jour

MARIE-CLAUDE PETIT
COLLABORATION SPÉCIALE

Sur le do de ma clarinette

Envoyer un enfant au Camp musical d'été de Montréal (sur le campus de l'Université de Montréal) peut s'avérer un bon moyen pour savoir s'il aimera ou non l'instrument que les parents se préparent à lui offrir. Mais s'il est déjà passionné par la musique, l'enfant aura l'occasion d'élargir ses connaissances: en musique d'ensemble, par la pratique d'un instrument second et en création multidisciplinaire (pièce de théâtre).

«On ne veut pas convaincre les jeunes qu'il y a un instrument meilleur que les autres, explique la directrice, Sophie Lapierre. Mais ils travaillent tellement dans leur champ de spécialité, qu'on désire leur faire découvrir d'autres facettes.»

Camp musical d'été de Montréal, (514) 343-7512.

Jeux d'équipe

Pendant l'été, au Camp Séjour Jeunesse, la grande majorité des activités se déroulent à l'intérieur du Cepsum, à l'Université de Montréal. Mais attention, aucun cours technique n'est dispensé. Bien au contraire, pendant les deux semaines et demie qu'ils fréquentent le camp, les jeunes s'adonnent plutôt à la pratique de sports et de jeux coopératifs adaptés en fonction de l'expression: «L'été, c'est les vacances!». Ainsi, les enfants pourront s'élancer vers le basketball, le tennis, le squash, le badminton, le ping pong, le tir à l'arc, l'escrime, l'escalade et la gymnastique.

Bonne nouvelle pour les parents: cet été ce sera conga de lunch, puisque le camp servira un choix de deux menus de repas chauds. Camp Séjour Jeunesse, (514) 343-7512.

Dessine-moi un mouton

Le camp De l'art dehors, de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), c'est une semaine intensive de création artistique et de sorties culturelles quotidiennes dans les rues



Au camp Séjour Jeunesse de l'Université de Montréal, les jeunes s'adonnent à la pratique des sports et des jeux coopératifs.

BENOÎT POTVIN

de Montréal, dans ses musées d'art contemporain et dans les ateliers d'artistes. Tel un explorateur, l'enfant, débutant ou déjà initié à l'art, part ainsi avec son carnet de croquis à la découverte de techniques (peinture, gravure, modelage, procédés mixtes), d'inspirations, de réflexions nouvelles sur ce qui l'entoure. Les retours sur les activités permettent aux enfants de s'exprimer à leur aise, au-delà du simple «j'ai aimé, j'ai pas aimé», comme l'explique Madeleine Synnott, spécialiste en enseignement des arts. Le camp De l'art dehors, (514) 987-3453.

Botanistes en herbe

Au camp de jour du Jardin botanique à Montréal, il n'y a qu'un seul mot d'ordre: s'amuser et apprendre. Pour ce faire, et puisque le Jardin c'est la nature en ville, quatre thèmes des sciences naturelles sont privilé-

giés: la botanique, la géologie, l'entomologie et l'ornithologie. Selon l'âge des enfants, les animateurs adaptent les notions sous formes de jeux. Et c'est sans s'en rendre compte qu'ils apprennent.

«La proximité des locaux du pavillon administratif permet aussi aux enfants de rencontrer des spécialistes sur place, dans leur milieu de travail, dit Olga Talbot, une assistante. Cela les émerveille et éveille leur goût pour des domaines comme la botanique et l'horticulture.» Jardin botanique, (514) 872-0956.

Enjeux environnementaux

Au Biodôme de Montréal, l'accent est mis sur les différents domaines des sciences naturelles, selon les groupes d'âge (les forêts tropicales et laurénienne, le Saint-Laurent marin, le monde polaire de l'Arctique et de l'Antarctique). À la fin de leur séjour, tous les jeunes présentent à leurs parents ce

qu'ils ont appris, soit par une pièce de théâtre, un vidéo ou un écosystème.

«Nous les faisons aussi réfléchir sur les enjeux des problèmes environnementaux d'actualité», explique la responsable des Aquanauts, Evelyn Daigle. L'an dernier, ils ont discuté de la garde en captivité des bélugas. Cet été, ce sera sur les croisières aux baleines à Tadoussac versus la conservation.» Biodôme, (514) 868-3087.

Se dépasser

Les journées au camp du Parc olympique à Montréal seront, pour plusieurs jeunes, inoubliables. Ont-ils jamais imaginé qu'ils joueraient à la balle-molle sur le terrain du stade? Ou qu'ils feraient leur première expérience de plongée dans le bassin olympique? Non, eh bien cet été sera un rendez-vous avec le dépassement. Et s'ils font partie du dernier camp (10 au 21 août), une «journée carrière»

Spécialement
pour
les jeunes
handicapés

Gagner ses épaulettes

Le camp Garagona, situé à Frelighsburg dans les Cantons-de-l'Est, s'adresse aux enfants et aux adolescents qui ont un handicap intellectuel et/ou physique. Tous ceux qui ont l'habitude de fréquenter l'endroit y retrouvent, à chaque été, une deuxième famille. Aussi, pour ne décevoir personne, les moniteurs s'assurent de grouper les jeunes selon les amitiés et les affinités.

Toutes les activités du camp — randonnées pédestres, baignade, sports d'équipes, arts — sont adaptées en fonction des capacités de chacun, qu'ils soient autonomes ou non.

Une particularité à noter: lors des jeux, tout le monde gagne. «En valorisant leur participation, nous faisons en sorte que chaque enfant développe sa propre fierté», soutient la directrice, Claudette Legault. Camp Garagona, (514) 298-5159.

Sur un pied d'égalité

Le Centre Notre-Dame-de-Fatima, à Notre-Dame de l'Île-Perrot, accueille aussi bien les jeunes sourds que les entendants qui ont un lien avec la surdité.

Durant leur séjour, tous prennent part à des activités de natation, de tir à l'arc, d'arts plastiques. Un programme d'expédition est également conçu pour les adolescents afin qu'ils puissent pratiquer l'escalade et le vélo de montagne.

Les moniteurs et spécialistes, sourds ou entendants, interagissent avec les enfants selon leur mode de communication: oraliste ou signé.

«Ici, le jeune s'épanouit dans un contexte où la surdité n'est pas un handicap», souligne le directeur des programmes, Luc Dorion. Contrairement à ce qui se passe généralement dans un quartier, où il peut être le seul enfant sourd.» Centre Notre-Dame-de-Fatima, (514) 453-7600.

M.-C. Petit

Centre de vacances pour
enfant avec son chien

- Pour enfants de 8 à 14 ans avec chien
- Programmes d'entraînement adaptés
- Prise en charge du chien par l'enfant
- Durée de 5 jours
- Activités variées avec professionnelle
- Le tout dans un contexte sécurisant, stimulant et enrichissant

Carole Lesage t. s.

Pour renseignements: (819) 275-7886



Cammac

Le Centre musical du lac MacDonald 28 juin - 23 août 1998
46^e saison

Une expérience pour toute la famille!

CANADIAN AMATEUR MUSICIANS / MUSICIENS - AMATEURS DU CANADA

Pendant plus de quarante ans, ce lieu enchanteur situé sur le rivage irrégulier d'un lac laurénien a inspiré de nombreux musiciens. Outre l'atmosphère qui y règne, la natation, le canotage et un magnifique court de tennis permettent d'agrémenter des vacances idéales. Le Centre musical se trouve à environ une heure et demie au nord de Montréal.

Inscrivez-vous pour une semaine ou plus!

semaine 1: Bois, cuivres et percussion en programme régulier
semaine 2: La musique ancienne • L'Allemagne de Hildegard von Bingen à C.P.E. Bach
semaine 3: Musique pour instruments modernes et baroques et voix en programme régulier
semaines 4, 5, 6: Musique pour instrumentistes et chanteurs
semaines 7, 8: Chant choral en programme régulier

Contactez-nous afin de recevoir notre dépliant!

Renseignements: sans frais: (888) 622-8755 ou à Montréal: (514) 932-8755
courriel: national@cammac.ca • Visitez notre site Web: www.cammac.ca

Cammac est un organisme de bienfaisance au sein duquel les musiciens amateurs peuvent participer à diverses activités dans un cadre amical et sans compétitivité.

Le programme pour enfants comprend les cours suivants: • Orff • Choeur • Danse • Bricolage • Flûte à bec • Orchestre élémentaire • Sports et natation • Musique de chambre (pré-inscription obligatoire)

Les adolescents participent au programme pour adultes. Quelques cours s'adressent particulièrement aux adolescents: • Clavier (2) • Percussion (1, 3) • Jazz vocal (6, 7) • Choeur (1, 7) • R.C.R. (5, 6) • Artisanat (1, 3, 4, 7, 8) • Broadway: chant et mouvement (8) • Atelier de musique de chambre pour adolescents (7) (pré-inscription obligatoire)

Vivre
l'Anglais!
et les
mathématiques

Le Pensionnat des Ursulines de Stanstead, réputé pour la qualité de son enseignement, offre un programme intensif d'IMMERSION ANGLAISE qui te permettra d'améliorer ton anglais tout en profitant des plaisirs de l'été.

Du 28 juin au 18 juillet
pour garçons et filles de 11 à 13 ans

- neuf heures d'activités dirigées par jour
- cours, sports, ateliers, excursions et voyages
- formation de petits groupes homogènes
- site enchanteur aux portes du Vermont (2 km)
- informez-vous au sujet de notre nouveau volet mathématiques

Pour obtenir le feuillet d'informations communiquez avec:

PENSIONNAT DES URSULINES DE STANSTEAD

26 Dufferin, Stanstead (Québec) J0B 3E0

819-876-2795

819-876-2797 (télécopieur)



Je choisis la "Grande Aventure... en Anglais"!

ANGLIAN

pour les jeunes
de 7 à 17 ansMoi, je *trip* pour
les expéditions en canots
et la survie en forêt.Ma soeur, elle, *trip* pour
les workshops, l'écologie
et les feux de camp.Mon père, lui aussi, *trip*
parce qu'on a choisi de faire
tout cela en Anglais!

au Lac Kénogami, Saguenay-Lac-St-Jean

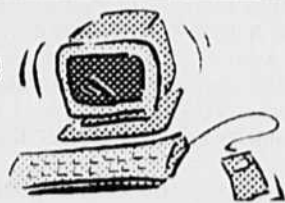
Camp d'immersion totale en anglais

Pour informations ou inscriptions:

Téléphone: (418) 693-0343

1-800-ANGLIAN

Télécopie: (418) 693-8165

Camp informatique
pour les 9 - 12 ans

Du 28 juin au 21 août 1998

Une expérience unique en son genre sur un site enchanteur.

Durée du camp:

5 jours

Nombre de place:

Maximum 10 jeunes par semaine

Activités informatiques:

5 heures par jour
Initiation à l'ordinateur, Internet,
Trucage de photos, Atelier de cinéma
3D, Encyclopédie, jeux, etc.

Activités plein air:

3 heures par jour

Équipements:

10 Pentium (Compaq), imprimantes, scanner et logiciels assortis

Équipe d'encadrement:

2 animateurs et une enseignante.

Pour renseignements et réservations:

Contactez Mme Ginette Lalonde

BASE DE PLEIN AIR STE-ÉMÉLIE

1-800-859-0643

Visitez notre site Internet: www.ccse.qc.ca

Camp musical d'été
de Montréalcours d'instrument
musique d'ensemble
chant choral
création sonore
théâtre
littérature musicale
activités de loisirsCamp de jour
pour les 8 à 17 ans

niveaux débutant à avancé

Session A: du 29 juin au 17 juillet • Session B: du 20 juillet au 7 août

Université de Montréal
Faculté de musiqueinformation:
343-7512ROSEMONT
374-8859CAMP DE JOUR
ÉTÉ
1998

- Ludiques
- Arts
- Sciences
- Sports
- Natation
- Tennis
- Soccer
- Plongeon
- Sauvetage
- Moniteur
- Informatique
- Plongée S.-M.



NOUVEAUTÉ «CAMP»

- Théâtre
- Auto-Défense
- Voile
- Club ADO
- Camping
- MB & CB

CAMP DE JOUR DE ROSEMONT INC.
SITUÉ AU PAVILLON SPORTIFCollège de
RosemontCamp d'histoire
au Fort

- Campement du 18^e siècle
- 5 jours et 1 nuitée sous la tente
- Excursions
- Rencontre avec personnages historiques

MUSÉE
STEWART
AU FORT

DE L'ÎLE SAINT-HELENE

http://www.mlink.net/~stewart/

RENSEIGNEMENTS: (514) 861-6701

Venez vivre
l'expérience
éducative
de votre été!Pension pour garçons et filles de 11 à 15 ans
Enseignement de l'anglais et du français langues secondes
Petits groupes d'élèves provenant des quatre coins du monde
Programme de sports et d'activités récréatives complet

Du 28 juin au 25 juillet 1998

Pour information:

Bishop's College School

Lennoxville (Québec) J1M 1Z8

Tél: 819 566 0227 x219

Email: summer@bcschool.qc.ca

• VACANCES JEUNESSE •

Des vacances passionnantes pour les ados

MARIE-CLAUDE PETIT
COLLABORATION SPÉCIALE

À l'abordage

Pour la troisième année consécutive, le Camp maritime Ulysse de Rimouski — créé à l'initiative de l'Institut maritime du Québec — fait découvrir aux jeunes, en kayak de mer, la vie maritime sur le fleuve Saint-Laurent.

En se rendant dans la région du parc du Bic, les jeunes mettent en pratique des notions de navigation: construction et manœuvre de l'embarcation, sécurité en mer, loi d'Archimède, météo, tracé d'un parcours, utilisation d'un compas, d'une boussole, de cartes, communication radio.

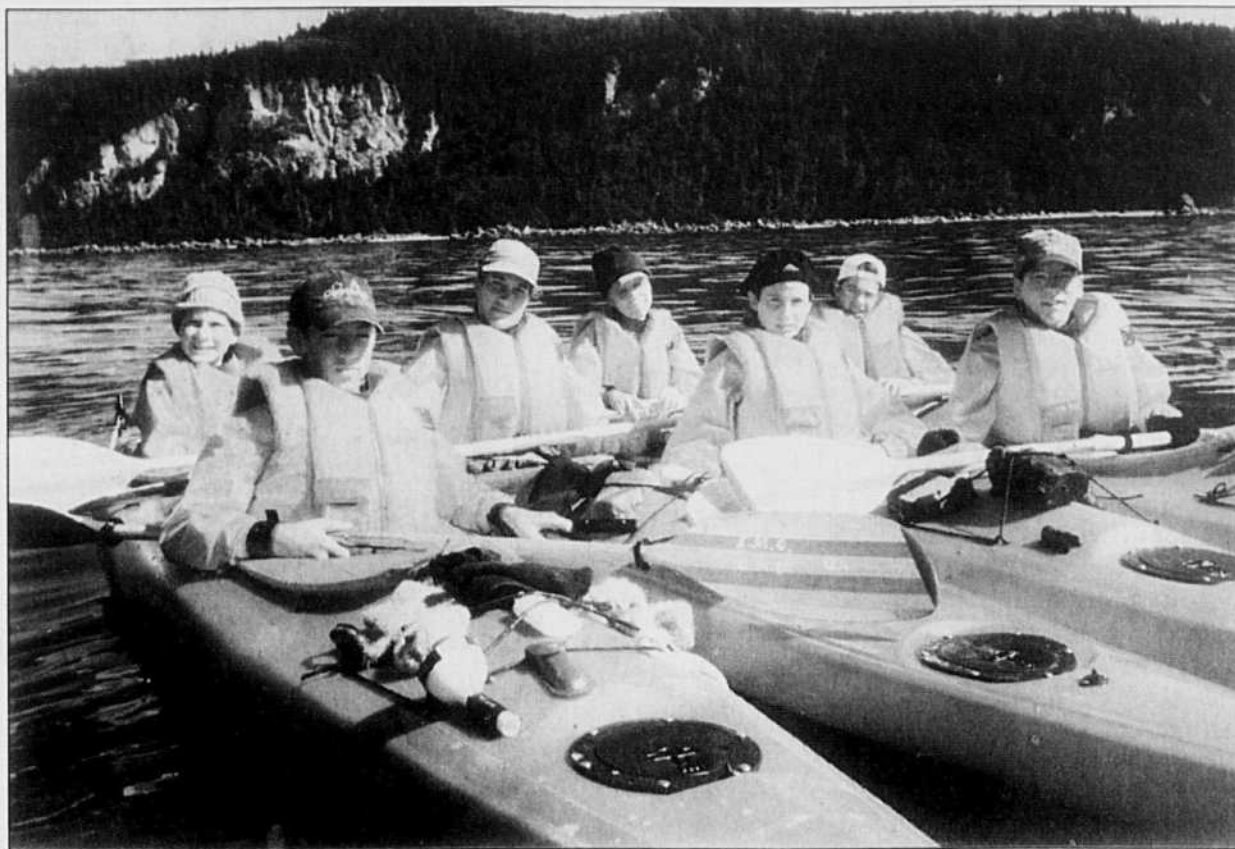
«Nous ne sommes pas une école, mais nous nous servons de notre bagage de marins pour animer les activités et raconter l'histoire de notre patrimoine maritime», précise Jean Fontaine, un bénévole.

Camp maritime Ulysse, (418) 724-2822, poste 2050.

Vie de nomades

Les ados qui voudront vivre une «expérience vraie» cet été, tiendront sûrement à être de l'expédition de cyclotourisme, qu'organise la Compagnie des Nomades, de Chelsea.

En groupe de dix, ils voyageront en travers du Canada: la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, les Rocheuses, Vancouver et Winnipeg. Bien



À Rimouski, le Camp maritime Ulysse fait découvrir, en kayak de mer, la vie sur le fleuve Saint-Laurent.

entendu, avant de partir, ils apprendront, entre autres, à entretenir leur vélo et comment cuisiner sur la route.

Plusieurs visites d'endroits touristiques sont prévues. Tout comme une journée de trêve, pendant laquelle les

jeunes pourront faire du rafting, de l'escalade ou de la pêche en haute mer. «Après être passé chez nous, un

jeune sera en mesure de partir seul en cyclotourisme», assure le directeur, François Oigny. La Compagnie des Nomades, (819) 287-5264.

Canot-camping

Avec sa flotte de 64 canots, et la proximité d'un lac de plus de 20 km, le camp Air Eau Bois, dans l'Outaouais, veut stimuler le sentiment d'aventure chez les adolescents.

Mais attention, la pratique du canot-camping est un apprentissage continu: préparation de l'expédition, portage, canotage, techniques d'escalade, utilisation d'une boussole... on apprend à trouver un site, monter une tente, préparer un repas, allumer un feu.

«Cela demande un travail d'équipe, un effort soutenu, et du leadership», soutient le directeur, Alain Brizard. Il est important qu'à tour de rôle, chacun contribue aux tâches pour l'ensemble du groupe. C'est le plaisir de tous qui en dépend.»

Camp Air Eau Bois: (800) 363-4041.

Nations unies

Au camp Beauvallon Vacances International, en Montérégie, 75 à 90 % de la clientèle est issue de pays tels la Martinique, la Colombie, les États-Unis, la France, le Maroc, etc. L'expérience veut soulever les barrières des langues et des cultures, montrer que tous les jeunes se ressemblent, qu'ils peuvent s'amuser ensemble malgré

les «divergences» des adultes. À cette fin, des sorties culturelles et des activités sportives (bilingues) sont prévues à Québec, Montréal et Ottawa. Elles abordent des thèmes qui soulignent l'histoire du Québec et du Canada.

«Ces échanges interculturels ont déjà permis à de jeunes Québécois de voyager», souligne le chef de camp, Sylvain Deslauriers.

Beauvallon Vacances International, sans frais de Montréal: 346-4046 ou (514) 299-2506.

Comme les pionniers

Le camp Globe Adventure, à Hull, offre un tout nouveau concept: accomplir un circuit historique sur le fleuve Saint-Laurent en canot voyageur (rabaska), tout en recréant l'ambiance d'il y a 300 ans.

Ainsi, les adolescents en bonne condition physique auront le choix entre trois périodes de deux semaines chacun: Kingston à Montréal; Montréal à Québec, avec, à la hauteur de Trois-Rivières, du rafting et du camping dans un champ de bisons; Québec-Tadoussac, avec un arrêt aux Grandes-Bergeronnes, pour côtoyer les baleines.

«De A à Z, nous allons parcourir le Saint-Laurent», rapporte le directeur, Jean Castonguay. On va aussi retracer l'histoire du peuplement qui s'est fait sur les rives.»

Camp Globe Adventure, (819) 777-5991.

Apprendre l'anglais en s'amusant

En Europe et aux États-Unis

Le camp Edphy International, à Val-Morin dans les Laurentides, propose des séjours linguistiques (2 à 9 semaines) en anglais et en français aux États-Unis (Washington et Orlando) et en Europe (Oxford et Vichy). Afin de faciliter leur apprentissage ou leur perfectionnement, le petit groupe de jeunes profite de son passage à l'étranger — chez des partenaires qui les prennent en charge — pour faire des activités touristiques, sportives, sociales. «Chaque jeune est jumelé avec un autre qui parle la langue qu'il veut apprendre», dit le directeur, Luc Dubois. Ce peut être dans une famille ou via un centre sportif d'accueil. C'est une question de chaleur humaine et d'intégration.»

Camp Edphy International, (888) 463-3749.

Une grande aventure

À Chicoutimi, le camp La Grande Aventure en anglais offre une immersion totale de conversation anglaise, pendant deux ou quatre semaines. Les jeunes apprennent comment faire des phrases, et les pratiquent aussitôt lors des activités de plein air. À chaque soir, avec l'aide de leur moniteur, ils rédigent en anglais leur journal de camp.

«Les jeunes n'apprennent jamais autant à l'école», soutient la directrice, Monique Villeneuve. Après quelques été passés ici, plusieurs sont choisis pour des programmes d'immersion.»

À la fin du séjour, les jeunes reçoivent un certificat faisant état de leurs progrès. À noter: certaines commissions scolaires acceptent de remplacer un cours d'anglais par cette expérience estivale.

Camp La Grande Aventure en anglais, (800) ANGLIAN.

Beaucoup de motivation

Au camp Anglo Fun à Stukely, dans les Canton-de-l'Est, des professeurs dirigent des ateliers d'anglais oral. Comme l'exercice est souvent ardu, les techniques de renforcement positif et l'approche individualisée sont très utilisées par les professeurs et moniteurs du camp. Alors, si en cours de route un jeune manque de motivation, il y aura toujours quelqu'un qui discutera avec lui pour l'encourager à poursuivre. «On ne promet pas le bilinguisme instantané», dit la directrice, Sandra Lebeau. Mais après son séjour, un débutant devrait être en mesure de s'exprimer au présent, au passé, au futur.»

Camp Anglo Fun, (514) 297-3717.

Un environnement bilingue

Un séjour au camp Wilvaken, à Magog, procure un environnement bilingue aux jeunes francophones et anglophones qui désirent communiquer dans leur langue seconde. Aucun cours théorique n'est donné: l'apprentissage est d'abord et avant tout axé sur la communication. L'objectif est d'ouvrir rapidement les portes pour tous et chacun, afin qu'ils partagent leurs expériences.

Une heure suffit, quotidiennement, pour transmettre aux campeurs le vocabulaire français et anglais qui sera utilisé lors des activités (bilingues) prévues. «Personne ne dicte à quiconque quelle langue parler, prévient la directrice Maya Willis. Après tout, les enfants sont ici pour s'amuser et se détendre.»

Camp Wilvaken, (819) 843-5353.

M.-C. Petit

Pour devenir moniteur

Formation d'animateurs

Au camp de jour Bois-de-Boulogne, à Montréal, les aspirants moniteurs apprennent plutôt à devenir des animateurs. À la suite d'une formation théorique et pratique d'un mois, ils peuvent travailler dans les camps de jour et de séjour. Afin de survoler les possibilités de travail, une expédition de cyclotourisme tient, entre autres activités, lieu d'un court stage.

Camp de jour Bois-de-Boulogne, (514) 332-3000, poste 339.

Animation multidisciplinaire

Au camp de jour Kéno, à Québec, l'enseignement des principes de l'animation aux aspirants moniteurs prévaut également. À la différence près que l'implication demandée durant le mois d'apprentissage semble s'avérer un peu plus intensive. Car, dans la pratique de leur travail, les jeunes devront faire beaucoup plus que déplacer leurs groupes d'un point à l'autre. «En fait, ils seront partout», assure le directeur, François Vézina. Suivre un programme comme le nôtre leur permettra de prendre part, avec les enfants, aux activités de terrain communes à la majorité

des camps: le tir à l'arc, la débrouillardise en forêt, le canot. C'est là l'essence même du mot animateur.»

Camp de jour Kéno, (418) 658-4198.

Futurs leaders

Comme l'indique le nom du programme, le cours d'aspirant moniteur chez Parcours Aventures, à Chicoutimi, forme des «leaders aventures». Le but est de leur apprendre à enseigner les techniques de vie en milieu naturel et de plein air. En 35 jours — dont vingt d'expédition —, les jeunes apprennent le sauvetage aquatique et terrestre, la gestion des équipements, les principes d'habillement, de nutrition, et de leadership, en plus de suivre un cours en premiers soins avancés (certificat RCR).

Parcours Aventures, (418) 698-NORD.

Moniteurs spécialisés

Depuis sept ans le camp Trois-Saumons, à Saint-Jean-Port-Joli, forme les aspirants moniteurs selon les cours de l'École de formation de moniteurs et monitrices du Québec. Des formateurs spécialisés, entre autres, en psychoéducation, éducation physique, petite enfance, leur enseignent pendant trois semaines les techniques d'intervention auprès de diverses clientèles (adolescents, handicapés, troubles de comportement). Par la suite, l'aspirant moniteur choisit l'un des vingt camps collaborateurs afin d'effectuer son stage pratique. «Les jeunes sont aussi confrontés à certaines situations pour faire ressortir leur caractère», ajoute le directeur, Denis Jean. Ils prennent ainsi conscience de leurs limites et de leurs capacités.»

Camp Trois-Saumons, (888) 699-9091.

Marie-Claude Petit

anglais langue seconde

Depuis 1979

Collège LENNOXVILLE

Programmes pour jeunes de 14 à 17 ans

Garçons et filles

Séjour de trois semaines

- Du 21 juin au 12 juillet
- Du 12 juillet au 1^{er} août

Programmes pour adultes

Séjour de 6 jours

- Du 31 mai au 5 juin
- Du 7 juin au 12 juin
- Du 12 au 17 juillet
- Du 19 au 24 juillet

PORTES OUVERTES

le 3 mai 1998

Champlain Regional College

Lennoxville (Québec)

J1M 2A1

Pour information et documentation

Tél.: (819) 564-3666 (poste 684)

Télex: (819) 564-5171

- Beau Campus au cœur de l'Estrie
- Cours, activités, ateliers, excursions en anglais
- Résidences modernes
- Sessions axées sur la communication orale

CAMP SPORTIF DE JOUR

Séjour jeunesse

Du 29 juin au 21 août

pour les 6 à 14 ans

Escalade, escrime, gymnastique, sports de raquette, tir à l'arc, jeux coopératifs et collectifs.

Des cours de natation seront offerts certaines semaines.

Information: 343-6150

Inscription: 343-6160

CEPSUM

Université de Montréal

2100, boul. Édouard-Montpetit

☎ Édouard-Montpetit

CAMP GARÇONS et FILLES (6 à 17 ans)

CLASSES ARTS ET NATURE

ÉGALEMENT: sessions pour jeunes handicapés intellectuels

Masqu'ARCAD

THÉÂTRE

CIRQUE

ART VISUEL

HUMOUR

SAINT-THÉODORE D'ACTON

1964, rang 7, C.P. 99, QC J0H 1Z0

Téléphone et Fax: (514) 546-7076

Courriel électronique: lavil@ntic.qc.ca

ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC

LES CAMPS DE JOUR DU MUSÉE

Le Musée d'art contemporain de Montréal permet aux jeunes de vivre une expérience unique axée sur les arts plastiques!

Le camp de jour du Musée d'art contemporain de Montréal a remporté le Prix La Guimauve d'or 1997 - mention innovation

Les spécialistes du Musée amèneront les jeunes à travailler diverses techniques (peinture acrylique, encre de couleur, sculpture), visiter les expositions, découvrir les lieux secrets du Musée et organiser un vernissage de leur propres oeuvres à la fin de leur semaine.

29 juin au 3 juillet: 6 - 8 ans*

6 au 10 juillet: 6 - 8 ans

13 au 17 juillet: 9 - 11 ans

20 au 24 juillet: 12 - 14 ans

27 au 31 juillet: 6 - 8 ans

3 au 7 août: 9 - 11 ans

10 au 14 août: 9 - 11 ans

Renseignements et inscriptions:

(514) 847-6253

Coût: 135 \$ (taxes incluses)

Service de garde disponible de 7h30 à 9h et de 16h à 18h. *Maximum de 20 enfants par semaine. Le camp de jour du Musée est accrédité par l'Association des camps du Québec (ACQ)

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

Québec

Camp musical de Lanaudière

C.P. 44, Joliette J6E 3Z3

FERNAND LINDSAY, C.S.V.

DIRECTEUR MUSICAL

Musique instrumentale

Chorale et orchestre

Musique de chambre

Auditions musicales dirigées

Pour filles et garçons 9 à 17 ans

1^{re} session: 28 juin au 11 juillet 1998

2^e session: 12 juillet au 25 juillet 1998

3^e session: 26 juillet au 8 août 1998

4^e session: 9 août au 22 août 1998

ENDROIT: LAC PRISCAULT, SAINT-CÔME

INFORMATION:

(514) 755-2496

13h00 à 17h00

Télex: (514) 755-4385

Cet été... J'apprends l'anglais!

À l'École d'été d'anglais de l'Université de Sherbrooke

WOW

Du 28 juin au 1^{er} août

Cours - Ateliers - Excursions et plus encore...

Date limite d'inscription: 30 mai 1998

Exigence: avoir atteint l'âge de 16 ans au 28 juin 1998

1-800-667-0904

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

É D I T O R I A L

Une loi aux effets très spéciaux

Jean-Robert Sansfaçon

Le gouvernement du Québec s'est finalement plié à la demande de l'Union des municipalités en adoptant la loi 414 destinée à forcer la négociation d'ententes locales de récupération de 6 % des coûts de main-d'œuvre. Il reste donc un mois aux villes où il n'y a toujours pas d'accord pour trouver une voie acceptable aux parties. Il est malheureux qu'on ait dû en arriver là, mais c'était le seul moyen de faire bouger les choses.

La loi 414 votée cette semaine par l'Assemblée nationale autorise les élus municipaux qui ne sont toujours pas parvenus à s'entendre avec leurs employés à adopter une résolution qui fixera l'objectif de récupération propre à chaque groupe de salariés, suivie d'une offre globale à laquelle le syndicat pourra répondre par une contre-offre dans un délai de sept jours. Par la suite, un médiateur nommé par le ministre du Travail aura une semaine pour tenter de rapprocher les parties. En cas d'échec, le médiateur deviendra arbitre et il lui reviendra de choisir entre les deux projets de règlement celui qui est le plus équitable.

Une telle procédure, assez inhabituelle au Québec, offre l'avantage de laisser ouverte temporairement la porte à la négociation. Aux municipalités, elle garantit un prompt règlement qui leur permettra de payer la facture du gouvernement sans augmenter les taxes; aux syndicats, elle donne quelques semaines de plus pour négocier et, s'il y a échec, elle les avantage en obligeant la partie patronale à faire connaître sa proposition finale une semaine plus tôt que la leur. En revanche, puisque l'arbitre devra choisir entre deux projets entièrement distincts, chaque partie sera placée devant le risque de vivre avec la solution de l'autre, ce qui incitera tout le monde à se montrer raisonnable dans le but de convaincre l'arbitre.

On peut critiquer le gouvernement du Québec pour avoir eu recours à cette loi spéciale. Après tout, comme l'ont dit les leaders syndicaux, il n'y avait ni urgence ni grève qui menaçait la paix publique. Cela dit, à partir du moment où Québec forçait les municipalités à déposer 375 millions dans un fonds spécial à son intention et ce, dès cette année, il ne pouvait se défilé devant l'obligation morale et politique de fournir aux villes les moyens légaux de réduire leurs coûts de main-d'œuvre. Or, si l'adoption de la loi n'était pas urgente, en revanche, sans la menace d'une telle loi, très peu d'ententes auraient été conclues.

Dans 40 % des villes, il n'y a toujours pas d'entente et les parties ont un mois pour régler leur différend, après quoi l'arbitre tranchera. Nulle part les salaires des travailleurs ne devraient diminuer, la loi privilégiant la recherche de solutions du côté des surplus des régimes de retraite ou quelque autre aménagement du travail susceptible de générer des économies.

A ce jour, malheureusement, certaines négociations ont abouti à la création de catégories inférieures de salariés, notamment parmi les jeunes qui n'auront pas droit aux mêmes avantages que leurs aînés (ce fut le cas dans quelques municipalités, comme ce fut le cas l'an dernier à la CEQ qui a permis le blocage temporaire de l'évolution salariale des jeunes enseignants). Par contre, dans la plupart des situations, le résultat est intéressant.

A cet égard, soulignons le travail remarquable effectué par les négociateurs patronaux et syndicaux de la Ville de Montréal. Le maire Pierre Bourque et ses «partenaires» syndicaux méritent des félicitations, du moins pour ce que nous connaissons de l'entente dont quelques éléments resteront secrets

jusqu'à la tenue des assemblées syndicales. Les accords paraissent exemplaires en ce que toutes les parties, y compris les contribuables montréalais, en ressortent gagnantes.

Grâce à la négociation, Montréal est parvenue à réduire de 42 millions ses dépenses pour l'année en cours — une somme dont elle ne verra pas la couleur puisqu'il faut maintenant faire un chèque du même montant au nom du gouvernement du Québec! —, mais du même coup, elle a aussi réduit sa dette à long terme d'un montant d'un milliard de dollars au chapitre du déficit actuariel des régimes de retraite contractés avant 1983.

Sans cette entente dont les effets se feront toujours sentir dans 47 ans, c'est au moins 100 millions de plus par année pendant 30 ans qu'il aurait fallu verser à partir de 2015 à un régime de retraite hérité de l'ère de Jean Drapeau et dont la plupart des prestataires seront morts depuis des lustres (voir à ce propos *Le Devoir* du 17 septembre 1997). À terme, en 2045, la Ville aura économisé presque quatre milliards en remboursements cumulatifs de dette grâce à l'entente de cette semaine, soit la moitié de ce qu'elle aurait autrement dû débours.

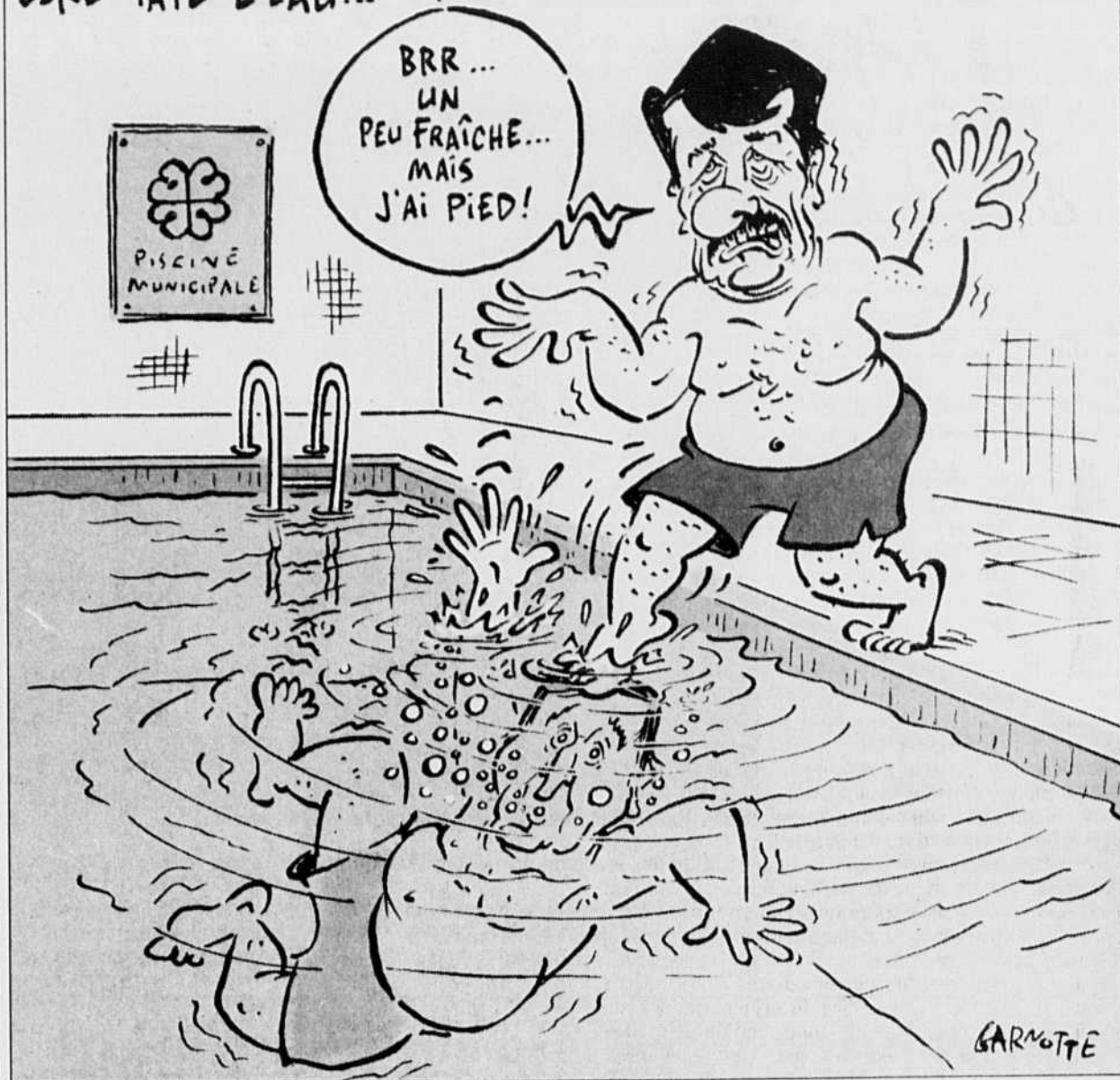
Franchement, il s'agit là de la meilleure nouvelle de tout le règne de Pierre Bourque, voire de la meilleure nouvelle des 20 dernières années pour les finances de Montréal. Un réel exploit, aussi extraordinaire qu'inattendu et dont le bénéfice revient à la fois à la partie syndicale qui a fait preuve d'une ouverture à laquelle nous n'étions pas habitués, et à ce bon maire Bourque dont la cote ne cesse de chuter dans les sondages. Le jour où tous auront compris la portée de cette entente, il faudra à tout le moins corriger l'épithète inscrite sur la tombe politique du maire en ajoutant à ses qualités de jardinier une allusion gentille à la naïveté personnelle qui fait parfois les grands hommes.

En échange, l'administration Bourque a dû faire des concessions dont nous ne connaissons pas l'ampleur précise, mais qui paraissent raisonnables. On parle notamment d'un plancher d'emploi au niveau d'embauche actuel pour les pompiers, d'une heure de moins par semaine pour les cols bleus (les 35 heures, enfin! le président Jean Lapierre pourra prendre une retraite bien méritée!) et d'une augmentation de salaire de 2 % pour tous les employés de la Ville à partir du mois d'août 1999 au coût de cinq millions cette année-là et de dix millions par la suite. Preuve que la menace d'une loi spéciale peut aussi comporter quelque vertu...

Il faudra revenir sur ces ententes municipales qui paraissent tellement plus intéressantes pour les contribuables, pour la qualité des services publics et pour les salariés, que le choix des retraites massives arrêté l'an dernier entre les grandes centrales syndicales et le gouvernement.

Par ailleurs, rappelons en terminant à ce même gouvernement que l'opération récupération municipale lancée lors du dernier budget devait conduire à un meilleur équilibre fiscal à travers les villes du Québec. Or, un an plus tard, il lui faut admettre que s'il est parvenu à arracher la modeste somme de 375 millions aux 1400 municipalités et à leurs employés, tout reste à faire en ce qui a trait à la réforme de la fiscalité municipale. Tout un os!

DORÉ TÂTE L'EAU...



Univers aseptisé, mémoire scellée, amnésie

Jusqu'où va la vie privée et le droit du public à l'information? Le devoir de mémoire peut-il s'accommoder de l'amnésie collective? Ces questions touchent aux fondements mêmes de la vie en société. D'une société qui se veut respectueuse du droit à la vie privée et, tout autant, du droit à toute l'information qui est d'intérêt public. D'une société qui prétend faciliter la mémoire collective mais qui, du même souffle, privilégie le secret.

Il y a présentement devant les tribunaux une cause très importante qui, en raison de son caractère inédit au Québec, fera certes jurisprudence. Elle soulève deux ordres de problèmes: celui des droits d'auteur, celui du respect de la vie privée.

Elle oppose les hommes d'affaires Michaud (Pierre et Claude), patrons des Rénodépôt, à l'écrivain et scénariste Pierre Turgeon, deux fois lauréat du Prix du gouverneur-général (1981 et 1993). Les premiers ont demandé à l'historien de faire la biographie de leur grand-oncle, Paul-Hervé Desrosiers, décédé il y a une trentaine d'années, de qui ils ont hérité en partie une entreprise florissante. Pour sa recherche et en avances de droits d'auteur, M. Turgeon a touché 61 000 \$ et rédigé un livre intitulé *P.H. le magnifique: éminence grise de Duplessis*.

Mais voilà que MM. Michaud n'ont pas apprécié ce qu'ils ont lu et, depuis un an et demi, ils font des pieds et des mains pour en empêcher la publication. Ils invoquent les deux contrats signés et estiment que, comme dans toute affaire semblable, les acheteurs peuvent disposer comme ils l'entendent du produit qui leur a été livré et qu'ils ont payé. Le biographe rétorque que, loin d'avoir perdu ses droits d'auteur, ceux-ci lui appartiennent toujours, en l'absence de renonciation explicite; l'éditeur prévu refusant de publier le manuscrit original, l'écrivain l'a proposé à un autre, désireux de publier cette recherche historique, non pas commerciale et complaisante.

L'affaire en est là, après injonction

et débat judiciaire, prise en délibéré par un juge de la Cour supérieure. En attendant que le secret soit levé ou maintenu, un autre aspect troublant est mis en cause, avec des conséquences qui vont bien au-delà du bâillon imposé à l'auteur de *La Première Personne* et de *La Radissonie*. Ces limites inquiétantes affectent les chercheurs et les historiens, les généalogistes et les archivistes, les journalistes et, finalement, nous tous comme citoyens.

Le pire, c'est que ces obstacles menaçants découlent directement du nouveau Code civil du Québec (en vigueur depuis quatre ans à peine), en particulier six articles traitant de la vie privée, dont l'article 35 stipule: «Toute personne a droit au respect de sa réputation et de sa vie privée. Nulle atteinte ne peut être portée à la vie privée d'une personne sans que celle-ci ou ses héritiers y consentent ou sans que la loi l'autorise». Écrit comme ça, ça n'a l'air de rien, tellement que ces dispositions ont été adoptées, en une unanimité d'adhésion, par l'Assemblée nationale au début de cette décennie, d'autant qu'elles prévoient également «l'information légitime du public».

Respect de la vie privée d'une part, liberté d'expression de l'autre, c'est une dispute qui déborde largement de l'interprétation d'un contrat et dont l'issue aura des conséquences considérables. Ainsi que plusieurs organismes et personnalités l'ont fait ressortir avec vigueur depuis un an. Car si l'article 35 a prépondérance, si l'équilibre entre les deux droits, forcément divergents, est rompu, ce sera un précédent excessivement dangereux, estime par exemple la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ). Ce sera un obstacle majeur pour la liberté d'expression qui aura pour conséquence de bloquer l'accès à de l'information nettement publique. Cette inquiétante menace de censure et de secret opaque, plusieurs l'évoquent avec insistance. Sur la première ligne de feu, ils seront particulièrement gênés dans leurs recherches biographiques

et historiques si le droit au secret l'emporte, au nom du Code civil, unique au Québec. Certains prétendent que les chartes des droits (canadienne et québécoise) facilitent par ailleurs la liberté d'expression et le droit à l'information. Mais ne sont-ils pas entravés s'il faut au préalable le consentement des personnes en cause et, pire encore, de leurs héritiers?

Cet embûche est en tout cas un précédent, dont on ne retrouve pas l'équivalent ailleurs au Canada; d'aucuns le jugent d'ailleurs inconstitutionnel et quel que soit le jugement en première instance, l'affaire de *P.H. le Magnifique* se rendra sûrement en Cour suprême. Qu'ont-ils de si terrible ces secrets et anecdotes d'un patriarcat, ne il y a 100 ans, pour que la famille veuille à tout prix les garder pour elle-même, sous scellés, à jamais? En saurons-nous un jour plus que ce Conrad Black en dit dans son *Duplessis*?

Pas plus que les frères Michaud, l'essayiste Turgeon ne veut abandonner. Sinon, fait-il valoir, cela voudrait dire que l'histoire est la propriété privée des riches.

«Le souci louable de la protection de la vie privée ne doit pas mener à l'oubli des êtres eux-mêmes», écrivait Diane Baillargeon (*Le Devoir*, 17 décembre 1997)... Toute société, tout individu a besoin d'une mémoire pour vivre et pour avancer. L'amnésie est perdue. Toute société a l'impératif de se souvenir en se rappelant autant de ses personnages notoires que de l'ensemble de ses membres».

Dans le même sens, les animateurs de l'Institut d'histoire de l'Amérique française écrivent: «Si l'énoncé de principe de l'article 35 du Code civil repose sur des motifs valables, il a par contre des incidences néfastes sur la recherche historique et, par conséquent, sur la qualité de la mémoire que veut s'octroyer la société qui s'est donnée ce code juridique... Comment, en effet, dans un tel univers aseptisé par l'absolu du droit individuel, l'histoire pourra-t-elle être autre chose que complaisante ou muette? La liberté d'expression est manifestement en jeu. De quoi veut-on se souvenir?». Pas surprenant que la FTQ, le sénateur Jacques Hébert et V.-L.B. (Victor-Lévy Beaulieu) partent en guerre, ensemble. Le ministre de la Justice Serge Ménard devra, à l'évidence, s'en mêler.

L E T T R E S

Certains enfants du Refus Global

L'article d'Odile Tremblay dans *Le Devoir* du 8 mars 1998 sur le film de la cinéaste Manon Barbeau m'amène à réagir afin de replacer certains faits qui me semblent prêter à confusion.

L'impression en lisant le texte pourrait faire croire que certains signataires du *Refus Global* auraient refusé de participer à ce film qui a la forme d'un documentaire sans en avoir l'objectivité.

Les personnes interviewées ne représentent qu'une fraction des signataires; elles ne mettent en lumière que leur histoire personnelle quant à la relation parents-enfants.

Bien sûr, tous les enfants des auto-matistes ont été marqués par leurs parents, cela va de soi, mais de façons différentes.

En effet, la cinéaste a interviewé certains signataires dont le témoignage positif et serein ne fait pas partie du film, et qui auraient mis en lumière d'autres aspects de l'ensemble que sont les enfants des signataires du *Refus*.

Manon Barbeau est libre de faire le film qu'elle veut mais se doit de respecter une réalité à partir du moment où elle touche à l'histoire.

Peut-être pourrait-elle changer le titre et lui donner son juste nom: *Certains enfants du Refus Global*.
Jeanne Renaud
Outremont, 9 mars 1998

Le MMT et l'AMI

François Normand a oublié un point important en référence au MMT dans son article au sujet de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI).

Dans cet article intitulé «Un nouvel AMI?», M. Normand écrit: «Un exemple? En avril dernier, Ethyl Corporation, une entreprise américaine ayant une usine en Ontario, a intenté une poursuite de 350 millions de dollars contre le gouvernement canadien. Cette somme couvrirait les pertes subies par l'entreprise à la suite de l'adoption d'une loi interdisant, pour des raisons environnementales, l'importation et le transport interprovincial de MMT, un additif pour essence qu'Ethyl est seule à fabriquer au Canada.»

M. Normand fait référence au projet de loi C-29, une mesure législative adoptée par le Parlement canadien, conçue non pas dans le but d'interdire le MMT mais dans le but d'en interdire l'importation et le commerce interprovincial. Ce projet de loi n'a pas été adopté pour des raisons environnementales.

Si cet additif était un danger pour

la santé ou pour l'environnement, pourquoi le gouvernement canadien n'en a-t-il pas interdit son utilisation entièrement?

Le projet de loi C-29 a été adopté parce que le débat entourant la question était basé sur une série de mythes propagés par les compagnies d'automobiles.

Le MMT, utilisé au Canada depuis 1977, est un additif pour l'essence qui en augmente l'indice d'octane et rend plus efficace la production d'essence. Les résultats de l'étude du MMT par Santé Canada ont confirmé que celui-ci ne pose aucun risque pour la santé.

Le MMT est l'un des seuls additifs pour l'essence qui peut réduire les émissions d'oxydes d'azote (NO_x), une cause importante du smog urbain. Le MMT permet aux raffineurs canadiens de raffiner avec moins d'intensité, ce qui réduit les émissions d'anhydride carbonique (CO₂), de NO_x, de monoxyde de carbone (CO) et de bioxyde de soufre (SO₂) à la raffinerie.

L'utilisation de législation commerciale pour des raisons environnementales a apporté au Canada tout un assortiment de problèmes commerciaux, nationaux et internationaux.

Jim Hanes
Ethyl Canada
Ottawa, 25 février 1998

À P R O P O S

... du prix des exportations d'électricité

Dans son Plan stratégique, Hydro-Québec tient pour acquis que ses «ventes seront réalisées à un prix moyen, en 2002, de 25 % supérieur à celui de 1997». Cette hypothèse d'une augmentation importante des prix de vente aux États-Unis sous-tend son espoir de rentabiliser ses exportations. Or, rien du côté américain ne laisse présager des augmentations importantes des prix. Au contraire, les marchés du Nord-Est américain devraient plutôt connaître des baisses importantes des prix, advenant une concurrence plus forte. La plus importante étude réalisée à cet égard par le U.S. Department of Energy prévoit des diminutions de 7 % et 14 %, respectivement, en Nouvelle-Angleterre et dans l'État de New York. Option consommateurs est très inquiète face à cette affirmation

d'Hydro-Québec, puisqu'elle s'inscrit dans un contexte particulier, où la société d'État s'approprierait, pour la première fois de son histoire, à investir dans de nouveaux équipements uniquement pour desservir les marchés d'exportation. Ce sont les consommateurs québécois qui, au bout du compte, paieront pour les pertes subies si les prévisions optimistes et inexplicables d'Hydro-Québec ne se réalisent pas. Soulignons que, durant les dernières années, les exportations ont effectivement été déficitaires par rapport aux coûts des nouvelles installations nécessaires à leur égard.

Commentaires présentés par Option consommateurs devant la Commission de l'économie et du travail.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U É B E C

IDÉES

Pourquoi tant d'hommes se suicident-ils ?

La vie est sacrée. Oui, peut-être. Mais c'est une idée fragile, trop souvent oubliée dans une société qui se glorifie d'être exclusivement profane et s'ingénie à profaner

MARC CHABOT

Philosophe, l'auteur vient de publier, chez VLB éditeur, *En finir avec soi. Les voix du suicide. Ce texte est un extrait d'une conférence prononcée à Rimouski le 6 février au colloque «Le suicide et les hommes».*

D'abord, nous occupons une place vide dans le néant. Nous venons au monde par hasard ou par amour. Nous habitons le corps d'une femme, la tête d'un homme ou les deux. Si on est désiré, on s'occupe à nous sortir du néant. On nous parle, on nous aime, on nous imagine. Si le désir de naissance est absent, on cherche à nier notre existence. Nous sommes d'abord du langage. On nous habille de mots.

Le suicide est un retour au silence. Le retour du néant. Les hommes, on l'a beaucoup dit depuis qu'on travaille sur la condition masculine, ont un problème avec le langage. Ils ne savent pas se dire. On pourrait aussi écrire: nous ne savons pas les entendre. Avec le langage, je construis un lieu d'où quelque chose de moi peut être entendu. Une raison de vivre. Un sens au monde. Un amour qui commence. Le langage est cet outil qui permet à l'homme et à la femme d'habiter cette terre.

Ils sont si nombreux, les jeunes garçons qui ne savent pas dire, qui ne savent pas se dire. Ils croient que les raisons de vivre sont en dehors des mots, en dehors du langage. Il croient que les raisons de vivre sont dans l'acte, uniquement dans l'acte pur. Ils connaissent à peine les symboles, le langage métaphorique, la force que peuvent avoir les mots. Il ne savent pas que le langage fait l'être. Ils manquent toujours de mots. Ils imaginent que l'acte peut tout dire. [...]

«Les filles, elles, ont toujours les mots pour se défendre», me dit un élève dans mon bureau. Il a raison. Dans son cas, il a raison. Il est nul avec le langage. Il ne sait rien dire. Ni de lui, ni des autres, ni du monde. Il est convaincu que parler est inutile. Il ne le sait pas, mais il est aussi convaincu que penser est inutile. Un poème ne le trouble pas. [...]

Nous sommes le langage. Mais l'élève n'entend rien. On ne lui a rien donné pour entendre.

Je lui dis: «Ici, c'est un homme qui dit à une femme toute l'importance qu'elle a dans sa vie. C'est un homme qui prend le temps de trouver les mots qu'il faut pour dire que cette femme est une raison de vivre, peut-être sa raison de vivre.»

Nous avons la responsabilité de notre langage. Nous avons la responsabilité de donner, à tous, les mots pour fabriquer l'humain.

Nous sommes tous des décodeurs de langage. Le suicide est un échec, un cas limite, une transgres-



SOURCE VLB ÉDITEUR

Cette illustration est tirée de la page couverture de l'essai de Marc Chabot, *En finir avec soi. Les voix du suicide*, publié chez VLB éditeur.

sion. La dernière. Le suicide, c'est toujours un humain qui est en train de dire: là où je suis, personne n'entend. Là où je suis, je n'ai plus de mots.

L'univers masculin, chez les jeunes et chez les adultes, est si faible en langage qu'il suffit d'un rien pour franchir les limites. La limite pour dire qu'il n'y a pas de raisons de vivre.

Pourquoi tant d'hommes se suicident-ils? Parce qu'ils sont des hommes.

Un homme, c'est-à-dire un être humain à qui on a dit

qu'il devait vivre dans le soupçon. À qui on a dit, depuis une vingtaine d'années, qu'être homme est une maladie, à qui on a dit qu'il devait même douter de son humanité parce qu'il est un homme. A qui on ne cesse de répéter qu'il est malhabile, qu'il est coupé de ses émotions, qu'il s'enferme dans son silence, qu'il est violent, qu'il est un mauvais père, un mauvais baiseur, un mauvais amant, un être sans compassion, un sous-développé affectif, un violeur potentiel.

En même temps, il peut être un héros. Tout régler d'un coup de poing. Devenir chevalier servant. Sauver l'humanité une arme à la main. Une femme peut lui dire: «Sauve l'humanité et je retourne à la maison», comme on peut le voir dans *Independence Day*.

Et, parce qu'il n'est plus le définisseur de ce qu'il doit être, parce qu'il a du mal à savoir ce que c'est qu'être homme, parce qu'il attend une réponse d'ailleurs mais qu'il n'y a plus d'ailleurs, il est de plus en plus torturé, contradictoire, malade, indécis, flou, brisé, ébranlé, abject et brillant à la fois.

Mais il est aussi suicidaire. Il vit dramatiquement son problème d'identité parce qu'il ne réussit pas à être un homme et ne sait plus ce que c'est qu'être un homme. Alors, les questions reviennent. [...]

Un monde profané

Pourquoi tant d'hommes se suicident-ils? Nous avons désacralisé le monde et nous devons vivre avec notre choix. Je pourrais écrire: nous avons désacralisé le monde que l'homme avait fabriqué et nous devons vivre avec notre choix.

Qu'est-ce que le sacré? Ce qui ne doit pas être touché. Rappelez-vous l'hostie. Ce qui n'est pas profane, ce qui ne doit pas être profané. Le corps d'un enfant. Le corps des hommes et des femmes. L'amour. Le père et la mère. La vie des autres. Notre propre vie.

Mais je n'ai besoin que d'ouvrir mon téléviseur pour constater que rien ne tient. Que le sacré n'existe plus. Que le monde est profané quotidiennement. Que je vis dans l'univers de la profanation. J'ouvre mon téléviseur pour me rendre compte que la course aux profanateurs semble per-

due d'avance. Partout le monde est profané. Même au nom de Dieu comme en Algérie. Même au nom de rien du tout comme cette femme assassinée en pleine rue par un homme qui voulait dégraisser son arme.

Quel homme aurait encore le courage de dresser pour lui et pour ses proches la liste des êtres et des choses sacrés?

Paradoxalement, j'ai le goût d'écrire: nous devrions considérer comme sacrée l'exigence de déterminer ce qui est sacré pour nous. Je dis paradoxalement parce que cette liste ne peut s'établir dans la solitude, mais avec nos proches, dans cette petite communauté que l'on nomme la famille ou un couple, un ami. Ce sacré défini ensemble, c'est ce qui nous reste. J'insiste sur la plus petite communauté et l'ensemble parce que les hommes, vous le savez, vivent encore avec les pouvoirs d'un dieu ou d'un propriétaire. Un homme peut encore décider seul que sa famille est son avoir et l'exterminer avant de se suicider. Ce qui me semble la pire des profanations. Nous ne pouvons plus, nous ne devons plus penser pour les autres. Notre avenir n'est pas là, notre avenir est dans la rencontre, même si cette rencontre est souffrance.

Vous qui, majoritairement, travaillez avec l'idée si fragile que la vie est sacrée, vous qui, dans la tristesse des dialogues et monologues téléphoniques, tentez de ne jamais abandonner l'idée qu'il faut toujours protéger la vie, vous savez bien que cette discussion sur le profane et le sacré, nous devrions la faire bien avant l'arrivée du drame existentiel, bien avant que l'univers intérieur d'un être bascule dans la désespérance et la noirceur.

La vie est sacrée. Oui, peut-être. Probablement. Mais c'est une idée fragile, parfois indémontrable. Trop souvent oubliée dans une société qui se glorifie d'être exclusivement profane et s'ingénie à profaner.

Les humains sont devenus des marchandises jetables. L'idée est révoltante, indigne de l'humanité, mais elle gagne du terrain. Or, comme l'explique bien le philosophe Pascal Lainé dans son essai *Le commerce des apparences*: «Toute marchandise tend naturellement à devenir de la camelote.»

Vous achetez un ordinateur et, six mois plus tard, vous en parlez comme d'un dinosaure. Ce n'est pas si grave, c'est un objet.

Mais si on transpose ce mode de pensée pour parler des humains, je crois que nous sommes foutus et que c'est aussi foutu pour le sacré.

Le suicide, c'est toujours un humain qui est en train de dire: là où je suis, personne n'entend. Là où je suis, je n'ai plus de mots.

La crise irakienne

Washington, gendarme du monde arabe

Vu des capitales arabes, le bras de fer entre Washington et Bagdad est loin d'être terminé

NASSIB SAMIR EL-HUSSEINI
ISABELLE JULIEN

Les auteurs sont respectivement chercheur associé et assistante de recherche à la chaire Téléglobe/Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'Université du Québec à Montréal

Même si elle a été accueillie avec soulagement à travers le monde arabe, l'entente signée entre le vice-premier ministre irakien Tareq Aziz et le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan ne rassure pas. Le triomphe de la diplomatie sur la logique de guerre est salué comme l'heureux aboutissement non seulement de la rébellion de l'Irak contre les sanctions illimitées dans le temps, mais également de la rébellion des trois acteurs majeurs sur la scène internationale qui ont soutenu l'Irak dans ce bras de fer, soit la Russie, la France et la Chine. À noter aussi celle plus proche, mais combien significative, de la majorité des États arabes et plus précisément ceux du Golfe, que Washington prétend vouloir protéger. Cette rébellion qui a pour terrain l'Irak est perçue comme celle d'une bonne partie de la communauté internationale contre le «nouvel ordre mondial» et son «gendarme» qui a affirmé son autorité sur le même sol en 1991.

Avant d'aborder l'opinion des États arabes dans cette crise, rappelons que, pour l'opinion publique arabe et régionale, Washington manque de fermeté face à Israël, dont le gouvernement Netanyahu bloque impunément le «processus de paix». C'est dans ce contexte que les gouvernements arabes amis de Washington ont dû se dérober, malgré les pressions de Mme Albright, du sommet économique de Doha où ils sont appelés à normaliser leurs rap-

ports avec les Israéliens. D'un autre côté, ces mêmes amis de Washington, notamment l'Arabie Saoudite et l'Égypte, ont participé au Sommet islamique de Téhéran contre sa recommandation et ne cautionnent pas la façon dont les États-Unis gèrent la crise actuelle. Donc triple camouflet qui illustre très bien les limites de la politique «états-unienne». Il n'est donc pas exclu que le déploiement militaire des États-Unis dans la région du Golfe ait eu parmi ses objectifs de projeter la puissance d'une superpuissance bafouée. Le triomphe de la diplomatie onusienne, pour autant qu'il rééquilibre le jeu des puissances dans un monde multipolaire et non unipolaire ayant Washington pour centre, inspire beaucoup de crainte dans la région qui s'attend à une réplique de la part de l'administration Clinton.

Deux poids, deux mesures

Vu du monde arabe donc, ce qui ressort le plus spontanément de la politique américaine dans la région est le fameux «deux poids deux mesures», thème central qui a marqué la guerre de 1991. À ce sujet, la société civile, les gouvernements ainsi que les médias arabes s'accordent pour souligner abondamment le non respect par Israël de 69 résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sans compter les 29 vetos américains contre les projets de résolution de l'ONU visant à réprimer Israël. La résolution 425 datant de 1978 est particulièrement citée puisqu'elle a été appuyée par Washington et qu'elle exige d'Israël le retrait inconditionnel et immédiat du Sud Liban. De plus, l'arsenal d'armes de destruction massive que possède Israël compte l'arme nucléaire sans que Tel-Aviv soit sommé de signer les traités de non prolifération ou d'ouvrir ses portes aux inspecteurs internationaux. Le parrain du «processus de paix», censé bâtir une

confiance entre les parties israélienne et arabe, a besoin de mesures spéciales pour rétablir sa propre crédibilité auprès des parties arabes impliquées.

En dehors du cas israélien, les médias arabes ont repris, par exemple, un article du quotidien *The Guardian* de Londres faisant le parallèle avec les États-Unis, signataires d'un traité sur la non-prolifération d'armes chimiques mais qui refusent, comme

le fait l'Irak, la composition de l'équipe d'inspecteurs censée visiter les sites. Le Congrès américain aurait de plus autorisé le président Clinton à refuser l'accès à certains sites pour des raisons de sécurité d'État. Plus proche de l'Irak, la Turquie se permet d'interdire le plus grand parti politique (le Refah) et n'hésite pas à poursuivre les éléments kurdes qui lui résistent jusqu'en Irak sans que cela provoque Washington. Souli-

gnons ici que les responsables turcs, tels les Ecevit et Yılmaz, n'ont pas appuyé la position de Washington cette fois et redoutaient que l'opération Tonnerre du désert ne résulte en la création d'un état kurde sous la houlette des États-Unis.

D'autres explications

Au chapitre important des enjeux économiques, les États-Unis sont largement perçus comme bénéficiaires de tout déploiement et de toute utilisation de la force armée dans la région. Faut-il rappeler que la facture de l'opération américaine de 1991 fut particulièrement salée pour les pays du Golfe et que même le riche gouvernement saoudien tarde à payer ses factures aux entrepreneurs locaux.

D'autres arguments, véhiculés cette fois par Mahmoud Abbas, dauphin du président Arafat, expliquent que «les événements en Irak ont déplacé le focus international de l'échec des négociations bilatérales israélo-palestiniennes vers la guerre en Irak», soulageant ainsi le «parrain» Clinton et le premier ministre israélien Netanyahu, perçu comme premier responsable de cet échec. L'opération Tonnerre du désert n'est donc pas perçue par l'opinion publique arabe comme vouée à l'élimination des armes de destruction de masse que posséderait l'Irak; elle serait plutôt due à une kyrielle d'éléments circonstanciels autant économiques que politiques et géostratégiques touchant à la politique intérieure et extérieure des États-Unis. À tout moment, Washington peut prétexter le non-respect par Bagdad de l'entente pour brandir la menace d'interventions musclées dans la région. Déjà la presse arabe se méfie des accusations lancées par des pro-Israéliens à Washington, disant que l'arsenal de Saddam serait caché en Libye, en Algérie et au Soudan et cela malgré le démenti du président Clinton.

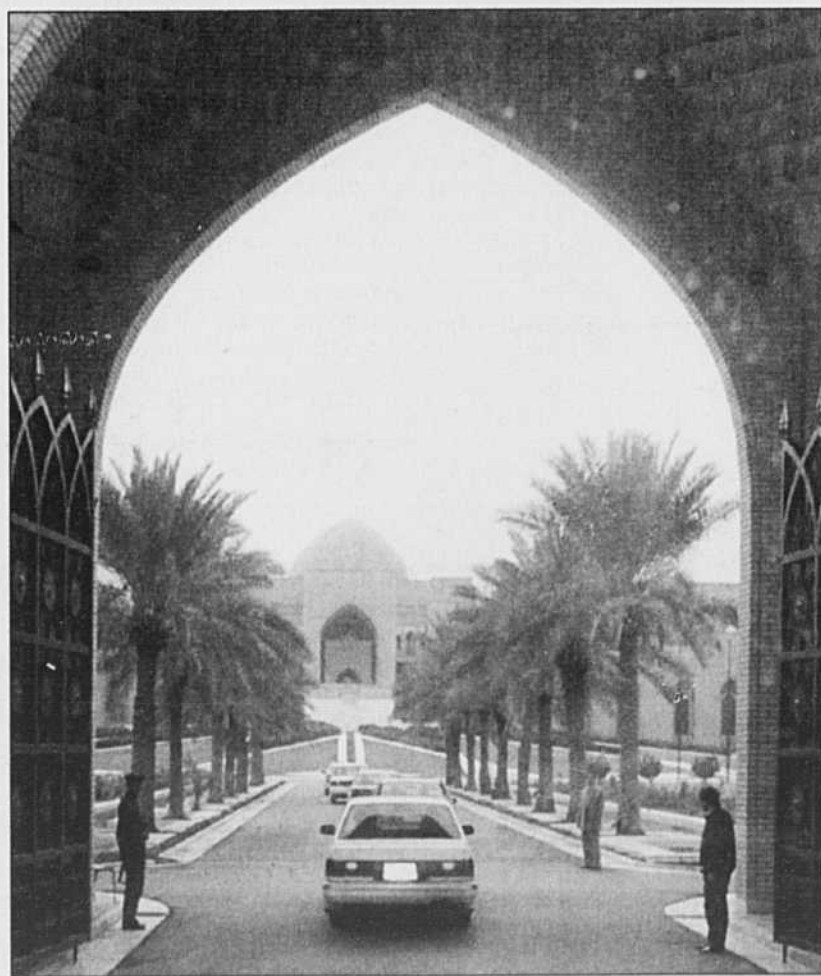
Pour toutes ces raisons, la «dém-

nisation» du régime et du président irakien, qui fut particulièrement réussie dans l'opinion publique de villes comme New York ou Toronto, n'a donc pas vraiment d'impact dans des villes comme Le Caire, Amman, Damas, Tunis ou Beyrouth.

L'image du Canada

De leur côté, la Russie et la France, champions d'une solution négociée, ont bonne presse. Quant à l'image de marque du Canada, le précieux cautionnement moral qu'a accordé Ottawa à Washington en manque de soutien est bien mal tombé pour notre crédibilité dans la région. L'usage du passeport canadien par les services secrets israéliens n'est pas l'unique menace contre la bonne réputation dont jouit le Canada dans la région. De plus, le rôle du Canada comme président du Groupe de travail sur les réfugiés (GTR), établi à Moscou en janvier 1992 dans le cadre du «Processus de paix au Moyen-Orient», n'aide pas son image — les pourparlers concernant le sort de centaines de milliers de réfugiés palestiniens étant toujours bloqués. Voilà que les médias arabes assènent un troisième coup à l'image du Canada comme médiateur et champion des solutions diplomatiques en reprenant le discours du vice-premier ministre irakien Tareq Aziz montrant du doigt la position canadienne et celui du président libyen qui a menacé le Canada de représailles.

Vu du monde arabe, peu de poids a donc été accordé à la rhétorique de l'administration Clinton voulant que les objectifs poursuivis soient l'accès des sites présidentiels aux experts de la commission spéciale de l'ONU chargée du désarmement irakien. Les questions de fond n'étant pas réglées actuellement, l'heure est à l'expectative et, à travers le monde arabe, on redoute un regain de tension selon les besoins du «gendarme du monde... arabe».



REUTERS

L'entrée du Palais présidentiel, à Bagdad.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Precourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information politique: Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaina Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyline Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zuida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs), Ghislaine Latfleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

◆ LE DEVOIR ◆

ACTUALITÉS

EN BREF

Accident de ski mortel dans une station de Charlevoix

Saint-Hilarion (PC) — Une femme dans la cinquantaine, originaire de Charlesbourg, est décédée hier, alors qu'elle s'adonnait au ski au massif de la Petite-Rivière-Saint-François, dans Charlevoix. On ne connaît pas encore les circonstances exactes de l'accident dont elle aurait été victime, ni son identité. La victime skiait au massif en compagnie de son mari et d'amis. Elle s'était toutefois détachée du groupe au moment de l'accident présumé. On l'a retrouvée inconsciente et blessée à la mâchoire dans le bois, vers 11h30 hier matin, à l'angle de deux pistes. Son décès a été constaté par la suite à Baie-Saint-Paul.

De la laine de clone

Londres (Reuters) — Une meute de journalistes ont assisté hier au Musée des Sciences de Londres à ce que son conservateur adjoint, John Durant, leur a présenté comme un des événements «les plus excentriques de tous les temps» — le tricotage par une enfant de treize ans d'un pull-over en laine de clone. Sélectionnée à la suite d'un concours de patrons, Holly Wharton, originaire de Rickmansworth, a confectionné devant eux, maille après maille, un chaud tricot bleu et blanc avec le produit de la première tonte de Dolly, la brebis la plus célèbre du monde, issue en juillet 1996 du premier clonage d'un animal adulte. Bien que, grâce aux soins affectueux dont elle a fait l'objet, Dolly ait eu les boucles un cheveu plus longues que celles des autres moutons de son espèce, les laborantins de l'Université de Leeds qui ont cardé sa précieuse laine en ont eu tout juste assez pour ce modèle fillette. Pure laine, mais pas vierge — car Dolly attend un heureux un événement, a révélé l'institut écossais Roslin, où elle a été conçue.

Des sinistrés furieux...

Auckland, Nouvelle-Zélande (Reuters) — Une centaine d'habitants d'Auckland, furieux d'être plongés dans le noir depuis le 20 février, ont protesté hier dans le centre-ville pour exiger la démission du conseil d'administration de la régie d'électricité locale, Mercury Energy. Sous une pluie battante, vêtus de noir et brandissant des ballons noirs, ils ont aussi demandé une indemnisation intégrale pour les pertes par les commerçants, opérateurs économiques et salariés depuis la panne générale des quatre câbles alimentant le quartier des affaires de la capitale économique de la Nouvelle-Zélande. L'affaire risque en outre de s'envenimer, la régie municipale d'électricité ayant fait savoir que de nouvelles coupures n'étaient pas exclues. Selon Mercury, qui s'emploie à réparer les installations défectueuses, l'installation d'un réseau provisoire prendra encore un bon mois et d'ici là, la population pourrait connaître de nouvelles coupures de courant.

Le plus vieux salarié

Washington (AP) — Après une vie de labeur plus que bien remplie, Milton Garland vient de fêter ses 78 ans de carrière. Et, à l'âge vénérable de 102 ans, cet ingénieur spécialisé dans la réfrigération travaille encore... 20 heures par semaine. Jeudi, il a reçu la distinction du plus vieux salarié vivant des États-Unis. Il travaille pour la même société de Pennsylvanie depuis 1920. Garland soutient que c'est le travail qui l'a maintenu en vie. En fait, explique-t-il, s'il avait dû prendre sa retraite, il y a 37 ans, nul doute qu'il se serait mort d'ennui. «J'aime le travail que je fais», déclare Milton Garland d'une voix assurée.

RECTIFICATIF

1,2 milliard plutôt que 12

Contrairement à ce qui a été publié dans notre édition d'hier en page A 7 (économie), l'acquisition de La Métropolitaine par La Mutuelle du Canada ne s'est pas faite au coût de 12 milliards de dollars, mais bien sûr au coût de 1,2 milliard. Toutes nos excuses.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 500, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Le suspense



JACQUES NADEAU / LE DEVOIR

De passage dans sa circonscription de Sherbrooke, Jean Charest s'est arrêté à son ancienne école secondaire et a visité l'expo-science qui s'y tenait. Le chef conservateur a de nouveau assuré que la décision quant à son avenir n'était pas encore prise, mais qu'elle ne saurait tarder.

CHAREST

Des convergences entre libéraux et conservateurs

SUITE DE LA PAGE 1

retrouver des éléments intéressants. Maintenant, il y a des différences, évidemment, parce qu'il y a un niveau fédéral et un niveau provincial. Ça, ça va de soi. Mais sur les grandes questions, il y a des convergences», a-t-il déclaré en matinée lors d'une entrevue accordée aux médias sherbrookoïses.

«Depuis un certain temps, le PLQ est une coalition de différents partis politiques. Il inclut des gens de toutes les allégeances. C'est ainsi, pour le meilleur ou pour le pire, et je n'ai jamais senti qu'il y aurait de grands obstacles» à sa venue, a-t-il ajouté.

Quant à l'arrimage des idées qui devrait avoir lieu s'il devenait chef du PLQ, il a indiqué, au futur simple de l'indicatif: «Le moment venu, on fera ces devoirs-là».

De la même manière, lors d'une entrevue à la station de télé CKSH, en fin d'après-midi, M. Charest a expliqué que sa candidature au PLQ «relève de l'hypothèse», avant d'ajouter, à une question portant sur la circonscription provinciale où il tenterait de se faire élire: «Je deviens candidat à la course, je ne deviens pas automatiquement chef du PLQ.» La télévision de Radio-Canada a d'ailleurs conclu de cette phrase affirmative que la candidature était un fait accompli.

Les journalistes s'étaient déplacés en grand nombre, comme ils le font depuis une dizaine de jours, pour suivre à la trace M. Charest, qui inaugurerait une exposition scientifique à l'école secondaire qui fut son alma mater et rencontrerait l'exécutif de l'association PC de son comté pour faire le point sur sa situation personnelle.

Pour l'essentiel, ses militants lui ont indiqué qu'ils préféreraient qu'il demeure à la tête du PC, mais qu'ils l'appuieraient en toutes circonstances. «On lui a dit qu'on était déçus. On aime ce parti, le PC. Par ailleurs, on lui a fait le même gage de fidélité qu'on lui a toujours fait. C'est sûr que, peu importe la décision qu'il va prendre, on va être avec lui», a déclaré le président du PC-Estrie, Paul Millard.

Cette décision officielle de faire ou non le saut à Québec, par ailleurs, ne trahira pas, a prévenu M. Charest. «Le plus rapidement possible, a-t-il dit. Je ne suis pas intéressé

à jouer au chat et à la souris. Il y a comme un phénomène qui est très intense et je ne veux pas faire durer ça plus longtemps qu'il faut.» Il a aussi manifesté le désir de discuter avec les premiers ministres des provinces, question de «savoir vers quoi on s'en va et dans quels domaines ils entendent des changements» à la fédération canadienne.

Questionné sur les énormes attentes placées en lui d'un bout à l'autre du pays, le leader conservateur a d'autre part expliqué que la chose illustrait un manque de direction sur la scène politique nationale, tout en prévenant à nouveau qu'il n'était pas à lui seul synonyme de résolution immédiate de tous les problèmes.

«Il y a une carence de leadership; je peux en offrir, a-t-il dit. Mais je fais une distinction entre le fait d'être un sauveur et d'être un leader. Un sauveur, non. Un leader, oui. [...] Ce que j'aimerais que les gens comprennent, c'est que, quel que soit le choix que je ferai, tous les Canadiens ont la responsabilité de contribuer à trouver une solution, tous les gouvernements aussi, et le gouvernement fédéral en premier».

En tout cas, s'il n'est pas un sauveur de son propre aveu, M. Charest en prend de plus en plus l'allure dans les propos des autres. Ainsi, hier, les quatre députés estriens du PLQ ont-ils profité de l'occasion pour exprimer leur fervent appui à sa candidature et le dépendre d'une manière extrêmement élogieuse. «Jean Charest est l'homme de la situation», a résumé la députée de Saint-François, Monique Gagnon-Tremblay. Mme Gagnon-Tremblay et ses collègues Robert Benoit (Orford), Madeleine Bélanger (Mégaric-Compton) et Yvon Vallières (Richmond) ont vanté un homme «aux qualités de rassembleur indéniables», un «homme de vision et de consensus», «dynamique», à la grande «efficacité médiatique» capable de «faire vibrer les électeurs». Et surtout, en mesure de battre le Parti québécois aux prochaines élections et d'ainsi empêcher la tenue d'un nouveau référendum sur la souveraineté.

Tous ont aussi affirmé n'avoir jamais songé à solliciter les services de M. Charest avant que Daniel Johnson ne remette sa démission.

FRÉDÉRIC BACK

«Comme pour les petits arbres que l'on plante, les films ou les idées, chaque pensée, chaque dessin, ont une vie qui ressurgit de façon incroyable».

SUITE DE LA PAGE 1

illustrations sur les légendes indiennes — créations remontant à 1949 et 1950 — et vraisemblablement ses dessins sur la cueillette de la sève d'érable. Dessins qui n'avaient pas trouvé preneur dans les années cinquante, «alors que le contexte était fort différent à Montréal, où le livre n'avait pas l'importance qu'il a acquise depuis».

L'exposition nous rappelle à bon escient le Frédéric Back très attaché aux publications destinées aux enfants: *L'Oncle 5h30* (les textes sont de Guy Maufette), en 1955, et *Ulysse et Oscar*, d'André Cailloux, en 1968.

Autre leçon de cette attente d'un demi-siècle: «Il faut profiter de ce qu'on n'est pas occupé à une commande pour utiliser cette liberté en fonction des choses qui nous tiennent à cœur.» Ce qui le fascine, c'est que, «comme pour les petits arbres que l'on plante, les films ou les idées, chaque pensée, chaque dessin, ont une vie qui ressurgit de façon incroyable». Témoin, ce projet d'une *Forêt de la paix* qui s'étendra de Berlin à Varsovie, puis à Moscou, et qu'un groupe de Fribourg (Allemagne) — Tree for Peace — travaille à concrétiser.

L'heure qu'il consacre à l'entrevue est entrecoupée de rires: Back se moque de sa décoration de (faux) forban des mers et on le retrouve taquin, comme dans la multitude de notes et de mémos à ses collègues qu'Hubert Tison a eu l'idée de regrouper dans une reconstitution du studio qu'occupait Back dans les caves de Radio-Canada durant près de deux décennies avec, en prime, la chaise bercante qui traverse les générations dans *Crac*.

Back s'était déjà élevé contre l'aménagement de «bun-

kers» pour loger des artistes, qui n'auraient pas l'occasion de scruter le ciel, mais c'est avec joie qu'il se remémore la camaraderie et la complicité iconoclaste d'une équipe qui apprenait à rire de certains mémos imbuvables des apparatchiks maison: «C'était prétexte à défoulement».

Taquin, l'ami du père Ambroise, auquel il livra une illustration de Moïse séparant les eaux de la mer Rouge... L'un des personnages y brandit un écran de télévision portant la mire de la SRC!

On sait que Frédéric Back aime planter des arbres — comme dans le récit de Jean Giono —, mais, à sa manière timide, il sait aussi se faire semeur d'espoir: «Les conséquences de nos gestes sont difficilement prévisibles», glisse-t-il, valorisant «le petit geste répété, pensé, de chaque jour, qui finalement a des conséquences planétaires».

Lui qui se dit plutôt pessimiste par tempérament et solitaire par inclination ne tarit pas d'éloges envers des gens comme Fernand Séguin, Ambroise Lafortune, Pierre Mercure, François Bernier et beaucoup d'autres qui ont su lui faire confiance. Tous avaient besoin de dessins; c'était souvent une course contre la montre pour tel concert mémorable — *L'enfant et les Sortilèges*, *L'Histoire du soldat* — ou les multiples épisodes du *Roman de la science*, qui nécessitaient de fréquents voyages de documentation. Musiciens, poètes, historiens, écrivains devenaient pour lui des sources de savoir; il tenait à informer le plus fidèlement possible les millions de personnes qui allaient voir ses décors ou goûter ses illustrations.

«Je suis arrivé ici plutôt comme un élève... et je continue d'ailleurs», confie celui qui a ajouté sa voix à ceux qui, un

LE RETOUR

SUITE DE LA PAGE 1

héros doivent arborer un profil plus complexe, les cascades faire mieux illusion. Philippe de Broca trouve son *Cartouche* de jeunesse décidément pétri de gags faciles et de trucs démodés. Quant au *Bossu* d'Hunebelle qu'incarrait Jean Marais, il l'estime bâclé au possible. Foin du passé. «Des *Bossus* précédents, j'ai appris ce qu'il ne fallait pas faire à l'écran», résume-t-il.

Philippe de Broca traîne derrière lui une vieille réputation d'amuseur public. «Rien à faire: je suis un auteur léger. J'aime la comédie, le spectaculaire, précise le cinéaste de *L'Homme de Rio* et de *Tendre Poulet*. On me dit superficiel, je suis en fait un montreur de foire, un homme qui veut distraire les gens. J'ai rêvé de faire des drames, mais c'est comme si vous demandiez à Georges de La Tour d'enlever les bougies de ses tableaux...» Quand le producteur Patrick Godéau l'a approché il y a trois ans pour tourner ce *Bossu*, il a vite répondu: «A nous deux!»

«Si tu ne viens pas à Lagardère, Lagardère ira à toi», lance le héros du *Bossu* dans une phrase passée à l'Histoire. De Broca est allé à Lagardère armé jusqu'aux dents avec une distribution dorée sur tranche. Daniel Auteuil dans le rôle-titre, Fabrice Luchini en perfide Gonzague, Vincent Perez en duc de Nevers et Marie Gillain en tendre Aurore se sont attelés à la tâche. «Le pari était d'humaniser un héros simpliste.» Autre pari en ces lendemains d'affaire Dutroux: faire accepter la nature un peu trouble des rapports de Lagardère avec sa pupille Aurore, dont il s'prendra. «On aurait pu tomber dans la pédophilie.»

Rappelons que ce *Bossu*, roman rédigé par Paul Feval en 1858, raconte, dans la France du XVII^e siècle, les hauts faits de Lagardère, sacré chevalier par le duc de Nevers, appelé par le sort à déjouer les sombres machinations du comte de Gonzague, tout en protégeant la fille de Nevers que la lame de Gonzague a rendu orpheline. Et de se transformer en bossu pour tromper le félon et faire triompher la justice.

«C'est la première fois que je me donne autant de mal sur l'esthétique d'un film», soupire de Broca en expliquant à quel point il a misé sur les harmonies de couleurs chaudes mariées à l'éclairage doré. «Je voulais faire un *Bossu* qui se dégage, un festin pour l'œil et l'oreille.»

De Broca ne partageait pas la vision du scénariste Jean Cosmos, qui se voulait très fidèle au roman de Feval. Polissant de nouvelles versions aux côtés de Jérôme Tonnerre, il s'est battu pour le choix d'une adaptation libre, cherchant à rendre l'esprit et non la lettre du *Bossu*.

Aux yeux de son réalisateur, ce *Bossu* dégage une indé-niable modernité. «L'intrigue se déroule durant le premier krach boursier de l'histoire. On habille les acteurs en costumes d'une autre époque pour mieux parler de la nôtre. J'ai voulu redonner sa complexité à Lagardère, afin que le public d'aujourd'hui s'y identifie.»

N'empêche que c'est cher, les films d'époque. Ça prend des châteaux et des paysages sans fils électriques (tout a été tourné en sol français), des accessoires, des costumes, des décors élaborés. Et puis, il faut mettre ses acteurs dans l'ambiance. Deux mois durant, Daniel Auteuil a passé six heures par jour à la salle d'armes pour devenir une fine lame. Fabrice Luchini refusait mordicus de se battre le fleuret à la main. Il fallut le convaincre de tenir l'épée dans certaines scènes clé. Et convaincre Luchini, c'est difficile...

Du côté de Vincent Perez, qui interprète le flamboyant trompe-la-mort duc de Nevers, pas de problème avec l'es-cime. Le beau comédien a déjà travaillé avec de grands maîtres d'armes, joué dans plusieurs productions d'époque (dont *La Reine Margot*), incarné force rôles physiques en France comme aux États-Unis. «Mon défi personnel fut d'entrer dans la peau d'un personnage aussi loquace que ce Nevers, révèle l'acteur. Il vit sur un fil au-dessus de tout, même de sa propre mort.» C'était la première fois qu'il jouait aux côtés de Daniel Auteuil et, paradoxalement, alors qu'Auteuil est un vieux trouper et une immense vedette, dans ce type de film, Perez devenait le vétérinaire. C'est lui qui mettait son partenaire à l'aise, lui qui le pilotait de ses conseils.

Le *Bossu* a fait deux millions d'entrées en France. Honorable succès. Aux derniers césars, malgré ses neuf nominations, il n'a récolté toutefois que la statuette des meilleurs costumes. Succès public, parfois critique, mais un peu réfractaire aux honneurs, son réalisateur n'en renie rien.

«J'aime bien ce *Bossu*, déclare-t-il. Le film est beau et pas idiot. Le public assiste à un spectacle, mais comprend qu'il y a une réflexion sur l'âme humaine derrière. Je ne demande pas meilleure récompense.»

Dure journée pour les Forces armées

Ottawa (PC) — Le vendredi 13 est venu hanter les Forces armées canadiennes, qui ont vu hier un chasseur-bombardier CF-18 se retrouver dans la neige à la suite d'un atterrissage raté, et deux navires de la marine subir des avaries en mer. Le chasseur-bombardier CF-18 a glissé sur la piste pour aller s'immobiliser dans un talus de neige, lors d'un exercice militaire dans le nord de la Norvège.